

À LA CONQUÊTE DE L'HIVER E 20

Le Carnaval a aménagé un véritable petit village sur les plaines d'Abraham



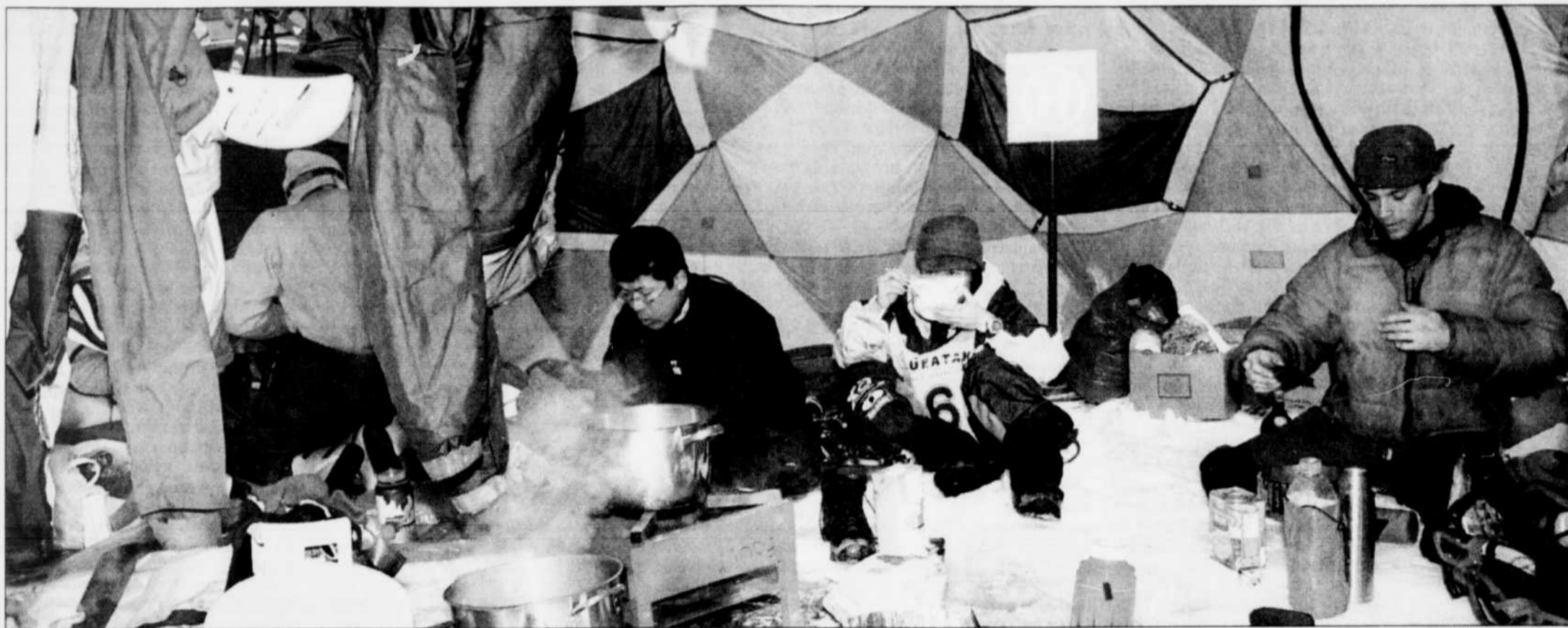
LE SOLEIL

Le dos de l'EXTRA
C'EST PAYANT
avec
l'EXTRA
NUMÉRO
LE SOLEIL

QUÉBEC, LE VENDREDI 2 FÉVRIER 2001

www.lesoleil.com

Ukatak: la fin du Raid



Champagne pour les Finlandais! Fiers, fatigués et soulagés, les Finlandais ont franchi les premiers le fil d'arrivée du Raid international d'aventure Ukatak, à La Malbaie. Retour sur une équipée mémorable en pages E 32 et E 33.

PONT DE GLACE

Trop mince, croyez-en Adrien Chevalier!

PIERRE ASSELIN
PAsselin@lesoleil.com

QUÉBEC — La 5^e Traversée du pont de glace à l'Ange-Gardien n'aura pas lieu. C'est une mauvaise nouvelle pour une centaine de bénévoles mais pour Adrien Chevalier, 82 ans, qui a failli se noyer sur les battures, lundi, ce ne sera heureusement qu'un mauvais souvenir.

Depuis cinq ans, dans le cadre du Carnaval, des bénévoles de cette municipalité rééditent la vieille tradition du pont de glace, qui reliait l'île d'Orléans à la terre ferme pendant l'hiver, avant que soit construit le pont actuel.

Mais cette année, l'activité doit être annulée pour la première fois, parce que la glace n'est pas assez solide. Et ça, M. Chevalier l'a appris à ses dépens.

Voir MINCE en A 2 >



LE SOLEIL, PASCAL RATHE
M. Chevalier portait des gants tout neufs quand il est tombé au fond du trou. Il compte bien les garder en souvenir.

Ces «mal nantis» qui nous gouvernent

Douze membres du gouvernement du Québec ont remis une déclaration d'intérêts vierge

GILBERT LEDUC
GLeduc@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Le Québec serait-il gouverné par des pauvres?

La question est de mise à la lecture des déclarations d'intérêts transmises au secrétaire général du Conseil exécutif du gouvernement, Michel Noël de Tilly, par le premier ministre Lucien Bouchard et les membres de son Conseil des ministres et rendu publiques cette semaine.

En effet, le premier ministre et 10 de ses ministres, en plus de la whip en chef, Jocelyne Caron, ont remis une déclaration d'intérêts vierge. Les ministres «indigents» sont Bernard Landry, Louise Harel, Jacques Bras-

sard, Guy Chevrette, Agnès Maltais, Gilles Baril, Maxime Arseneau, Jean-Pierre Jolivet et Guy Julien.

Une ministre, Pauline Marois, sort du rang. Sa déclaration est accompagnée de deux annexes: l'une, d'une page, énumérant les propriétés de son conjoint, Claude Blanchet, et l'autre, de trois pages, faisant la nomenclature des actions et des titres détenus par ce dernier dans une cinquantaine d'entreprises inscrites sur les marchés boursiers internationaux.

Les ministres «indigents» sont les Landry, Harel, Brassard, Chevrette, Maltais, Baril, Arseneau, Jolivet, Julien et Bouchard

Celui que les observateurs désignent comme l'autre millionnaire du Conseil des ministres, François Legault, présente une déclaration presque vierge. Il ne fait mention que d'un terrain, à Chambly, qui appartient à sa conjointe.

Selon des directives émises en 1996 pour éviter les conflits d'intérêts, les ministres doivent, une fois par an-

Voir NANTIS en A 2 >

CONGRÈS SUR LES AGRESSIONS SEXUELLES

La délicate question des plaintes en milieu scolaire

ISABELLE MATHIEU
IMathieu@lesoleil.com

QUÉBEC — Enquêter sur une plainte d'agression sexuelle dans une école, c'est plus délicat que marcher sur des œufs. Tous les policiers vous le diront. Car si les conséquences d'une arrestation sont terribles, celles reliées à une fausse accusation sont tout aussi catastrophiques.

Avec cinq ans d'entraînement derrière elle, la grosse «machine» d'intervention fonctionne à plein régime. Dans la grande région de Québec, il y a environ 25 enquêtes chaque année pour des cas d'agression sexuelle dans les écoles, les garderies ou les milieux de loisirs.

Elles débouchent sur des accusations dans une proportion d'environ 75%.

Les enquêtes débouchent sur des accusations dans 75% des cas

Après avoir travaillé à la bonne franquette durant plusieurs années, les autorités suivent maintenant un protocole bien précis. Midi: une mère de famille appelle la police pour signaler qu'un professeur a caressé les seins de sa petite fille. 15h: policier, procureur de la Couronne et délégué de la DPJ se réunissent dans une salle du palais de justice pour planifier l'intervention. La machine est lancée et ne s'arrêtera qu'avec une accusation ou lorsque le dossier sera classé.

Très rapidement, l'école prend une mesure administrative, comme la suspension du professeur. La Direction de

la protection de la jeunesse vérifie si son action est nécessaire.

Pendant ce temps, un enquêteur va prendre la seule déclaration que la présumée victime sera amenée à faire, soit par écrit ou sur vidéo.

Des policiers en civil se rendent ensuite à l'école pour rencontrer les témoins. «Il faut agir très rapidement pour éviter la contamination des enfants, pour ne pas qu'il y ait de fausses histoires qui se mettent à circuler», explique le capitaine Claude Lemire, jusqu'à tout récemment chargé des enquêtes criminelles à la police de Québec.

Lorsque le procureur de la Couronne a tous les éléments en mains, il

Voir MILIEU en A 2 >

AUTRE TEXTE

Internet: le champ libre Page A 6

AUJOURD'HUI

Le Canada

Enquête. Le ministre Manley veut savoir si les Affaires étrangères étaient au courant qu'Andrey Knyazev avait déjà bénéficié de l'immunité. **Page A 8**

Aucune trace de bactérie dangereuse. Les analyses effectuées sur la mystérieuse poudre bleue découverte dans une enveloppe, dans un édifice fédéral à Ottawa. **Page A 8**

Les sports

Meilleur chrono. Mélanie Turgeon a été la plus rapide à la troisième descente d'entraînement en Autriche. **Page E 34**

LES JEUNES D'AUJOURD'HUI SONT-ILS PLUS CONS QUE CEUX D'HIER?



LA MÉTÉO



Maximum -4, minimum -18
Nuageux, faible neige. Demain: nuageux. Détails page E 40

QUÉBEC, 105^e ANNÉE, N° 35
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTREAL, OTTAWA 87c
PLUS TAXES

VENDREDI
65c PLUS TAXES 6 27657 00075 9

Des stores de tous genres

20,000 styles et couleurs directement de notre manufacture aux plus bas prix... toute l'année!



Vanier (418) 687-0053
265, boul Wilfrid-Hamel
Directement en face de l'Hôpital du Christ-Roi

Lévis (418) 838-8646
72, boul du Président-Kennedy
En face du McDonald's

St-Georges-de-Beauce (418) 228-0067
Chicoutimi (418) 549-1465
Victoriaville (819) 337-1297

MINCE Peur de rien

Suite de la Une

C'est lui qui vérifiait l'état de la glace depuis quatre ans, avant d'entreprendre l'aménagement du pont. Le problème avec M. Chevalier, c'est qu'il n'a peur de rien, 82 ans ou pas. Alors, il s'est aventuré seul sur le fleuve, lundi. De toute façon, le Saint-Laurent ne lui avait jamais joué de mauvais tour, sauf une fois où la glace avait cédé sous son tracteur. Mais bon, il était revenu avec un autre et il l'avait ramené au garage.

Lundi dernier, donc, ça ne regardait pas trop bien. « Je marchais bien tranquillement et je me suis dit: ça ne sert à rien, on sera jamais capable de faire le pont, ça ne passera pas. Alors, je revenais vers le rivage et paf! je suis descendu de 15 pieds d'un seul coup. Pendant quelques secondes, je ne voyais plus rien, la mauvaise glace me tombait sur la tête et il y avait de la vapeur qui sortait par le trou. Je ne savais plus où j'étais. »

À moins de 200 pieds du rivage, la glace avait cédé sous lui, creusant un trou un peu plus gros que sa taille, et il se retrouvait au fond d'une cuve plus large, heureusement au sec parce que la marée était encore basse. Il était seul et s'il restait trop longtemps au fond de ce trou, la marée montante aurait tôt fait de le noyer ou de le geler.

« Je ne sais pas comment j'ai fait pour me sortir de là... »

Il nous montre ses gants, qu'il garde en souvenir. Des gants neufs, dit-il, mais ils sont troués, usés et déchirés. Il lui a fallu de 30 à 45 minutes pour se sortir de là. Il n'arrivait pas à agripper la glace au sommet du trou, alors il a utilisé des éclats de glace pour se tailler des marches et se hisser. « Je commençais à voir de l'eau au fond. Je ne me rappelle plus comment j'ai fait, tout ce que je sais c'est que j'ai fini par me retrouver dehors, couché sur le dos. »

Sa femme avait peine à croire ce qui s'était passé...

Rose-Aimée Loberge, son épouse, avait peine à le croire quand elle l'a vu rentrer à la maison, couvert de givre et de glace des pieds à la tête. « Il me racontait ce qui s'était passé et j'arrivais pas à le croire, à imaginer comment il avait pu s'en sortir, un homme de 82 ans... »

« Si j'avais pris les nerfs, répond-il, je serais pas ici aujourd'hui. J'ai pas eu le temps d'avoir peur, je me suis dit: "il faut que je sorte d'ici et je vais m'en sortir!" »

Hier, deux jours après sa mésaventure, M. Chevalier pouvait à peine soulever ses bras. Sa poitrine et ses épaules sont couvertes de bleus. Mais il n'a pas hésité à revenir sur le fleuve nous indiquer l'endroit où il est tombé.

Pour la municipalité, l'annulation de cette activité est un coup dur. L'an dernier, indique Marc Raymond, président de l'Œuvre des loisirs, la traversée avait attiré 10 000 personnes.

On avait prévu 22 carrioles venant de toute la région, on avait aussi organisé une compétition de tir de chevaux, à laquelle 12 équipes s'étaient préparées. Il devait y avoir de la pêche blanche, des ballades en traîneau à chiens et un feu d'artifice. Une centaine de bénévoles préparent cette activité depuis l'automne, indique M. Raymond, qui a en outre dû faire plusieurs appels pour prévenir des groupes qui avaient préparé des voyages en autobus vers la Côte-de-Beaupré.

Il valait mieux se résigner que de risquer des vies. « On se serait senti mal s'il avait fallu qu'une carriole coule au milieu du fleuve. »

La faiblesse de la glace cette année est due à une conjonction de facteurs. « La glace est définitivement moins épaisse que d'habitude, affirme Jean-Yves Rancourt, spécialiste des glaces à la garde côtière. Normalement, dans ce secteur-là, une fois que la banquise est prise, c'est pour l'hiver. Mais cette année, on n'a pas eu de poussée de froid persistant en janvier et les vents dominants venant de l'ouest poussaient la glace vers l'est. Pour se former, il faut que la glace soit stable, sinon elle se déplace et elle se renouvelle constamment. »

Alors, est-ce que L'Ange-Gardien a goûté au réchauffement de la planète? La moyenne est proche de la normale mais les pointes de froid ont été beaucoup plus faibles.

M. Chevalier, lui, se rappelle du temps où son beau-père assurait l'entretien du pont de glace. La glace était beaucoup plus épaisse, les froids plus vifs et il y avait plus de neige. Bref, dans ce temps-là, on avait de vrais hivers.

NANTIS Membres de la famille

Suite de la Une

née, rendre compte de leurs affaires et de celles de leur famille.

Dans les 60 jours de leur nomination, les ministres doivent se départir de leurs actions dans les compagnies publiques ou encore ils peuvent les transférer dans une fiducie sans droit de regard. Dans leur déclaration annuelle, ils doivent annexer l'entente intervenue avec le fiduciaire. Six ministres ont confié leurs avoirs à un fiduciaire: Louise Beaudoin, André Boisclair, Jacques Léonard, Pauline Marois, Jean Rochon et Rémy Trudel.

Les ministres, dont le salaire annuel est de 125 000 \$ — 147 014 \$ pour le premier ministre —, doivent aussi identifier les compagnies publiques dans lesquelles des membres de leur famille ont des intérêts et qui ne font pas l'objet d'une fiducie ou d'un mandat sans droit de regard.

C'est le cas de Serge Ménard, qui énumère les actions détenues par sa conjointe dans près d'une vingtaine de compagnies publiques.

Les ministres doivent aussi déclarer s'ils détiennent des intérêts sous forme d'actions avec droit de vote dans des compagnies privées ou des sociétés commerciales qui sont susceptibles de transiger avec l'État.

C'est le cas de Linda Goupil, qui a des intérêts, elle ou un membre de sa famille, dans une entreprise privée, Groupe PME Kennedy, et une société commerciale, Logilux.

Les ministres doivent aussi divulguer le nom des personnes à qui ils doivent une somme supérieure à 3000 \$. Cette année, on apprend que Joseph Facal a une dette de 28 000 \$ envers sa belle-mère et que sa collègue Nicole Léger doit de l'argent à son frère, Jean-Marc, et à sa mère. Comme le montant dû est inférieur à 20 000 \$, la directive ne l'oblige pas à le divulguer.

Dans leurs déclarations, les ministres doivent identifier les immeubles qu'ils possèdent au Québec et à l'extérieur de la province, autres que leur résidence personnelle, ainsi que les immeubles qui font l'objet d'un avis d'expropriation de la part du gouvernement.

La lecture des déclarations montre que Pauline Marois a des intérêts dans un immeuble dans la Côte-Dinane à Québec, que Paul Bégin a un chalet au Lac-Saint-Jean, que Jacques Léonard est propriétaire d'un chalet à Saint-Jovite, que David Cliche possède des lots à bois en Beauce, que Linda Goupil est propriétaire d'une terre agricole, que Sylvain Simard a un appartement à Paris, que le mari de Diane Lemieux est propriétaire d'un petit édifice commercial à Bois-des-Filiens et que Jean Rochon possède un terrain à Baie-Saint-Paul.

De son côté, le ministre délégué aux Transports, Jacques Baril, possède un lot à Princeville qui a été exproprié pour l'élargissement d'une route.

MILIEU Tests

Suite de la Une

choisit d'accuser ou non. Si c'est oui, le professeur sera arrêté, interrogé puis accusé.

ENQUÊTEURS SÉLECTIONNÉS

N'allez pas croire que n'importe quel enquêteur peut traiter les dossiers d'agression sexuelle. Au SPCUM, la sélection est très serrée et seuls ceux qui sont le plus à l'aise avec le sujet seront gardés. « On leur fait passer des tests psychométriques et on mesure les fantasmes, explique le commandant Michel Fréchette. On ne voudrait pas qu'un enquêteur soit en érection lorsqu'il interroge l'enfant! »

Le protocole d'intervention peut être appliqué aux quatre coins de la province, mais malheureusement, pas avec le même succès partout. « Il y a des gens nouveaux, qui sont moins à l'aise avec ça », explique Michel Fréchette.

Les interventions se font d'autant plus difficilement dans certaines régions que plusieurs petits corps de police ne sont pas outillés pour enquêter sur des dossiers d'agression sexuelle en milieu scolaire. « Ils vont référer leur dossier à un autre corps policier, mais il y a du temps qui se perd », s'inquiète le commandant Fréchette.

Les policiers comptent sur le dépôt de la nouvelle législation québécoise sur l'agression sexuelle, peut-être ce printemps, pour uniformiser les pratiques partout en province.

Mesures sévères

■ QUÉBEC — La Ville de Charlesbourg pourra très bientôt dire qu'elle a pris les grands moyens pour repérer les pédophiles qui se glissent parmi ses bénévoles. D'ici la fin de 2002, les 75 organismes communautaires et sportifs qui travaillent avec les enfants, les personnes âgées, et les personnes handicapées auront tous adopté une mesure de filtrage sur la base des antécédents judiciaires ou un code d'éthique sévère pour les bénévoles. En présentant hier la « boîte à outils » de Charlesbourg aux participants du congrès sur l'agression sexuelle, Denis Servais, du service des loisirs et de la vie communautaire, a rappelé qu'un organisme peut être tenu civilement responsable des actes pédophiles commis par un de ses bénévoles. « C'est pour ça que c'est tellement important d'être proactif », insiste-t-il. Le responsable déplore que trop d'organismes escamotent l'étape de l'enquête sociale sur leurs bénévoles parce qu'ils manquent de bras pour faire rouler les activités. La Ville de Charlesbourg cherche présentement un moyen pour écarter les bénévoles qui n'ont jamais été reconnus coupables de quoi que ce soit, mais qui ont des comportements douteux avec les enfants, souvent en dehors des activités. « C'est certain que ça vient en contradiction avec la Charte des droits et libertés, convient Denis Servais, mais est-ce que ça vaut la peine de garder dans nos organismes quelqu'un qui a des comportements à risques? » L.M.

TABLE DES MATIÈRES


CAHIER A	
La Capitale et ses régions	3 à 6
Le Québec et le Canada	7 à 11
Décès	9 et 10
Le Monde	12 et 14
Opinions	13
CAHIER B	
Argent	1 à 6
Bourses	4 à 6
EXTRA	
Week-end	2 à 5
Arts et spectacles	6 à 17
Télévision	6 et 7
Votre agenda	14 et 15
Divertissements	18
Bandes dessinées	19
Annonces classées	22 à 26
Sports	26 à 40
Statistiques	28 à 30
François Gagnon	36

LE SOLEIL

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Annonces classées	686-3311
Carrières et Professions	686-3270
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

www.lesoleil.com
925, chemin Saint-Louis, Québec
Adresse postale : C.P. 1547, Succ.
Terminus Québec, Québec, G1K 7J6
LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMedia qui en est l'éditeur. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

loto-québec résultats	
	Tirage du 2001-01-31
GAGNANTS	LOTS
6/6 0	5 000 000,00 \$
5/6+ 8	86 790,30 \$
5/6 314	1 768,90 \$
4/6 13 962	76,20 \$
3/6 265 968	10,00 \$
Numéro complémentaire: 40	Ventes totales: 16 196 661 \$
	Prochain gros lot (appr.): 10 000 000 \$
	Tirage du 2001-01-31
GAGNANTS	LOTS
6/6 0	1 000 000,00 \$
5/6+ 0	50 000,00 \$
5/6 29	500,00 \$
4/6 1 230	50,00 \$
3/6 22 844	5,00 \$
Numéro complémentaire: 32	Ventes totales: 592 552,50 \$
	Tirage du 2001-02-01
02 08 09 11 20	NUMÉRO: 424636
22 25 28 32 35	
36 41 43 48 49	
51 53 58 62 67	NUMÉRO: 710559
279 0247	
Le jeu doit rester un jeu	
Les modalités d'encaissement des billets gagnants passeront au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de L.Q., cette dernière a priorité.	
TVA, LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC	

L'intégration des Amériques : enjeux sociopolitiques et culturels

La Chaire Publique

En collaboration avec :

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Nos conférenciers :

M. Dorval Brunelle, Professeur au département de sociologie et co-directeur du Groupe de recherche sur l'intégration continentale (UQAM)

M. Pierre Pettigrew, ministre du Commerce international du Canada

Me Nicole Lacasse, titulaire de la Chaire Stephen-Jarislowsky, Université Laval

Animée par : Mme Renée Hudon

Lieu et date : Agora du pavillon Alphonse-Desjardins Université Laval Le vendredi 2 février 2001 de midi à 14 h www.aelies.qc.ca • 656-7190

20% DE RABAIS sur présentation de cette annonce. Valable le soir et sur la nourriture seulement jusqu'au 28 février 2001 (excluant le 14 février). Ne peut être jumelé à aucune autre promotion.

Partenaires : fi événements, LE PUB, IMPACT CAMPUS, Québec scope, SAVOIR, BELAIR direct, UNIVERSITÉ LAVAL, Université Laval

www.ulaval.ca

Partez pour Paris

De lundi à vendredi, L'EXTRA NUMÉRO LE SOLEIL et TVA le réseau d'ici

vous font gagner chaque soir un repas au restaurant Le Paris Brest d'une valeur de 200 \$ et à la fin de la semaine parmi toutes les inscriptions reçues, un voyage à Paris pour 2 personnes, une collaboration de Voyages CAA-Québec.

Pour participer, regardez le TVA + de 17 h ou le TVA de 18 h. Pendant le bulletin de météo, ayez en main votre Soleil EXTRA du jour, Nathalie Clark mentionnera deux chiffres. Si ces chiffres se retrouvent dans votre EXTRA NUMÉRO LE SOLEIL, vous devrez composer le numéro de téléphone qui sera mentionné en ondes. 50 ¢ par appel.

Conservez votre copie de l'EXTRA jusqu'à la semaine suivante pour le dévoilement du gagnant du voyage à Paris.

PARIS BREST

TVA le réseau d'ici

LE SOLEIL

Sur mesure pour vous



LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS



CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES VILLES D'HIVER

Un séisme serait aussi inattendu que le verglas

MARIE CAQUETTE

M.Caquette@lesoleil.com

■ QUÉBEC — La métropole n'est pas mieux équipée pour faire face à un bon tremblement de terre qu'elle ne l'était pour essuyer une tempête de verglas en 1998.

Habituelle à de petits tremblements de terre qui ne causent pas trop de dégâts, la population québécoise ne ressent pas le besoin d'investir davantage pour se prémunir contre ce type de désastre naturel, expliquait hier Jean-Bernard Guindon, du Centre de sécurité civile de la communauté urbaine de Montréal, aux congressistes de l'Association internationale des villes d'hiver, réunis à Québec depuis mercredi.

On ne vit pas à la même heure que la côte Ouest ou même que Boston où l'on craint les effets de ce type d'événement sur les infrastructures et les bâtiments des quartiers construits sur du remplissage dans la baie, constatait-il. Même si la vallée du Saint-Laurent est une zone plus propice que Boston, le degré de préparation est moindre.

On s'apprête tout juste à entreprendre l'évaluation de la résistance sismique des bâtiments et des ponts publics en collaboration avec l'Université McGill, révèle M. Guindon.

On ne craignait pas non plus le verglas à Montréal et nos équipements n'étaient pas conçus pour y résister ou pour casser la glace qui s'était accumulée dans les rues.

Intitulée *Équipement, culture et climat*, sa conférence tirait des liens entre ces concepts. Par équipement, disait M. Guindon, il faut entendre toutes les ressources requises pour éviter un « désastre ». Montréal dispose d'un équipement suffisant pour enlever la neige et ne sera pas prise au dépourvu, comme Toronto, par 30 centimètres de neige. Là, la municipalité envisage de se doter d'un plan d'urgence neige en cas d'une répétition de ce type de catastrophe, indiquait le conférencier en entrevue.

Ce qui est un désastre naturel pour les uns ne l'est pas ailleurs. Ici, l'hiver et la neige, c'est un problème de la vie quotidienne. Cela fait partie de la culture populaire de se doter d'équipements pour ramener les choses à la normale, dit-il. Reprenant en écho des propos déjà tenus au congrès, M. Guindon confirmait que les Montréalais (comme tous les Québécois et les Nord-Américains) sont devenus plus vulnérables en raison de leur confiance dans la technologie. S'il fallait que des pannes majeures d'ordinateur, par exemple, surviennent dans des secteurs névralgiques, ce ne serait pas beau... selon le spécialiste.

Pendant le grand verglas, Montréal a perdu son approvisionnement en eau potable pendant quelques heures parce que les quatre sous-stations électriques qui pouvaient alimenter l'usine

de filtration étaient « kaput ». « On n'avait pas pensé que c'était possible... » Il y a aujourd'hui un projet de mini-usine de production d'électricité pour suppléer au réseau en cas de panne majeure.

Parfois aussi, rien n'est fait. Un gros coup d'eau au dessus de Montréal provoquerait encore l'inondation du boulevard Décarie, déplore-t-il. Comme c'est un désastre qui survient en été, cela ne paraît pas aussi grave que ceux qui nous menacent en hiver. Il y a des choses qu'on est prêt à tolérer, d'autres pas. Le niveau de préparation est ajusté en fonction de la tolérance de la population à voir sa vie perturbée par des éléments naturels incontrôlables.

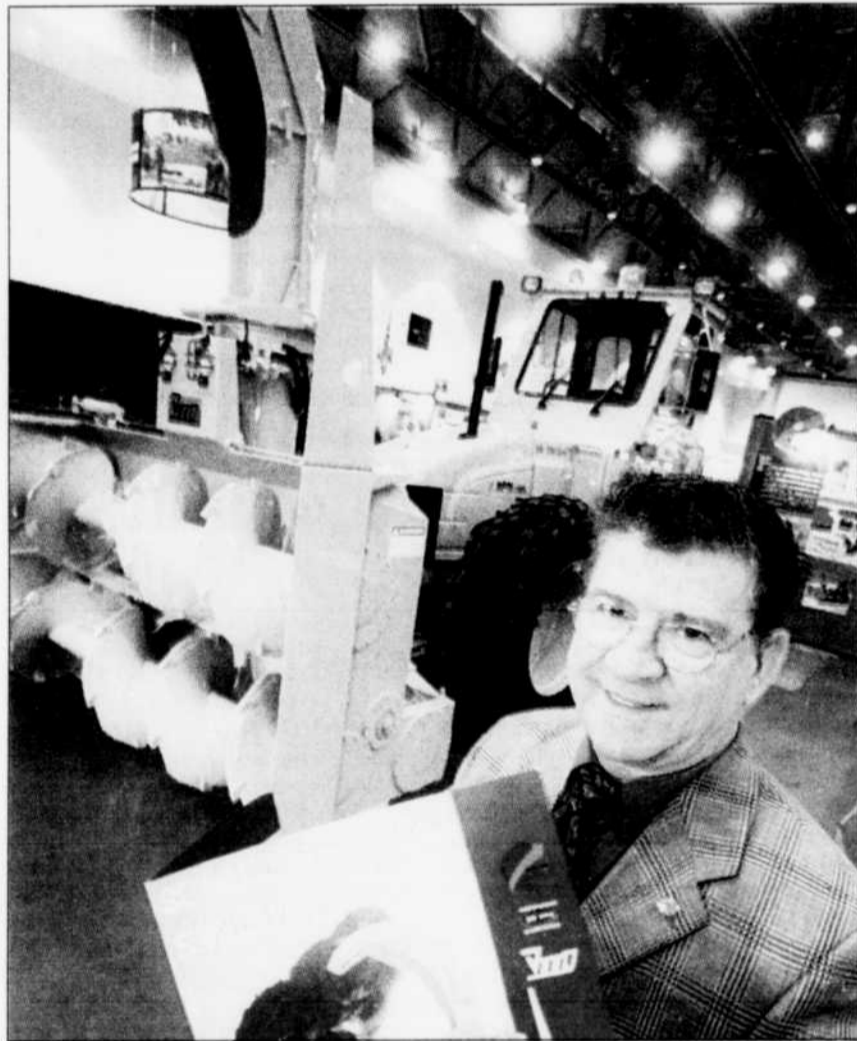
De façon générale, la population dépend beaucoup des pouvoirs publics pour se tirer du pétrin, estime encore le spécialiste. Jamais les services publics ne pourront venir en aide à tout le monde, selon lui. La Sécurité civile

cible les clientèles fragiles. Les autres doivent apprendre à se débrouiller... Dans l'Ouest, on tente d'amener les gens à se constituer en comités de voisinage pour s'entraider en cas de tremblement de terre majeur.

Paradoxalement, il ne faut pas trop en faire pour tenter de se mettre à l'abri, ajoute M. Guindon. Les pompiers auront toute la misère du monde pour secourir une vieille dame âgée qui se sera barricadée chez elle par peur d'éventuels voleurs. La capitale de la Nouvelle Zélande a protégé son réseau de transport d'électricité en l'enfouissant dans le sol, mais elle a vécu un mois dans le noir, il y a quelques années, parce qu'on ne trouvait pas où était le problème dans les kilomètres de fils souterrains.

Sans aller trop loin donc, tout le monde a intérêt à ouvrir l'œil et à tendre l'oreille pour ne pas manquer les premiers signaux de désastre. L'exemple à ne pas suivre, dans ce cas précis, est celui de l'insouciance de l'équipage du Titanic.

Enfin, le dosage approprié de vigilance et de préparation (entre pas assez et trop) en cas de désastre est toujours inconnu. Ce n'est pas un sujet de recherche très « glamour », reconnaît M. Guindon.



Dans la salle d'exposition du congrès international des villes d'hiver, la région de Québec expose quelques-uns des produits fabriqués ici pour domestiquer la saison froide, dont des camions de déneigement et ce type de souffleuse, derrière le représentant Armand Guay.

SOMMET DES AMÉRIQUES

Congé spécial pour 10 500 employés de l'État

JEAN-MARC SALVET

J.M.Salvet@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Le gouvernement s'apprête à décréter une journée de congé payé pour la majorité des 10 500 fonctionnaires travaillant dans le périmètre de sécurité prévu pour le Sommet des Amériques.

Ce décret concernera la première journée de ce rendez-vous, le vendredi 20 avril. Il a été impossible, hier, de connaître les coûts liés à cette mesure.

Le Conseil du trésor a refusé de confirmer les informations du SOLEIL. Pierre-Jude Poulin, un collaborateur du ministre Jacques Léonard, a fait valoir qu'aucune décision n'a encore été prise.

Mais plusieurs sources sont formelles : à moins d'un improbable revirement de situation, le décret devrait être entériné sous peu.

UN SERVICE MINIMAL

Le dernier scénario dont on discute dans les officines gouvernementales prévoitait cependant faire entrer au travail suffisamment de fonctionnaires pour assurer un « service minimal ». On sait d'ores et déjà qu'une bonne partie du personnel du ministère des Relations internationales sera en poste.

Les fonctionnaires du MRI surveilleront du mieux qu'ils le pourront les discussions entre les 34 chefs d'État et de gouvernement, même si le Québec ne sera pas à la table de négociations. Les discussions à huis clos seront réservées aux leaders des pays souverains.

Le congé spécial auquel auront droit la plupart des fonctionnaires travaillant aux abords du Sommet soulagera le travail des policiers chargés d'assurer la sécurité des dignitaires étrangers.

Le *bunker* se trouve à l'intérieur du périmètre de sécurité. Il comprend le Conseil exécutif (le ministère du premier ministre québécois) et le Conseil du trésor.

Mais le plus gros morceau est l'édifice Marie-Guyart. C'est là que l'on

retrouve notamment le ministère de l'Éducation, celui de l'Environnement et la Société d'habitation du Québec.

Depuis le début, cet immeuble représente une difficulté en raison de sa proximité avec le Centre des congrès, où se dérouleront les principales activités du Sommet des Amériques.

Le Syndicat de la fonction publique n'a pas encore été mis dans le secret.

Pas plus que celui regroupant les professionnels du gouvernement. Jusqu'ici, les informations concernant le congé du 20 avril leur sont parvenues au compte-gouttes. Et uniquement sous forme de rumeurs.

Tout ce qu'ils savent de façon certaine est que le gouvernement n'a pas tenté d'échanger ce congé spécial par un autre déjà prévu au calendrier — ce qu'ils auraient d'ailleurs refusé.

DANS LE PÉRIMÈTRE

Congé ou pas, les responsables politiques québécois seront à l'intérieur du périmètre de sécurité et pas bien loin de l'action.

Ce sera le cas de la ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin, et de Bernard Landry, qui aura officiellement pris la direction du gouvernement québécois au moment où s'ouvrira le Sommet des Amériques.

Le périmètre de sécurité sera en opération tout au long de la rencontre, du vendredi 20 au dimanche 22 avril.

Les syndicats n'ont entendu que des rumeurs

D'autres portiers du Monkey bientôt accusés

Cette discothèque de Sainte-Foy est celle qui occupe le plus les policiers de l'endroit

GUY BENJAMIN

G.Benjamin@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Au moins deux, et possiblement trois autres portiers de la discothèque Le Monkey de Sainte-Foy auront à se présenter devant le tribunal pour répondre à des accusations à la suite d'expulsions trop violentes de clients.

Le sergent détective Guy Robitaille, de la section des enquêtes criminelles de la police de Sainte-Foy, confirme que la discothèque Le Monkey est celle qui occupe le plus les policiers de l'endroit. Les rabais alléchants sur le prix de la boisson ne seraient pas étrangers au problème, analyse le sergent détective.

Rappelons que trois portiers ont comparu depuis le début de la semaine au palais de justice de Québec pour faire face à des accusations de voies de fait. Lorsque les policiers auront complété l'analyse de toutes les plaintes, ce seront au minimum cinq portiers de l'endroit qui feront face à la justice, et possiblement six.

12 DOSSIERS OUVERTS

Douze dossiers ont été ouverts par les policiers sur les incidents qui se sont produits au Monkey. Chaque plainte retenue est un dossier, et

deux ou plusieurs dossiers peuvent se rapporter au même portier, précise M. Robitaille.

Selon le sergent détective, l'établissement a déjà offert jusque du cinq pour un aux clients. Pas surprenant que les esprits s'échauffent, lance-t-il. « Souvent, l'attitude des portiers du Monkey frise la provocation », affirme le sergent détective.

Évidemment, l'attitude des clients joue aussi un rôle. Ce sont des jeunes de 18-20 ans, qui aiment bien affirmer leurs droits, dit le policier. « Mais ils oublient qu'ils ont aussi des obligations, notamment de ne pas troubler la paix. »

Le sergent détective rappelle que les portiers d'un établissement ont le droit d'expulser un client trop malcommode. Il faut savoir le faire en utilisant la force raisonnable, et sans violence, ajoute-t-il. À son avis, il est important pour le propriétaire d'un

établissement d'embaucher des portiers qui ont une certaine maturité et qui savent comment maîtriser un individu. Des portiers avec une tête sur les épaules, ça existe heureusement à de nombreux endroits, mentionne-t-il.

RÈGLES MÉCONNUES

M. Robitaille ajoute que les propriétaires de bars connaissent mal, ou interprètent mal les règles de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Chaque intervention policière dans un bar est notée au dossier de l'établissement. Les tenanciers craignent que trop d'interventions jouent contre eux, et puissent leur nuire devant la RACJ.

Sauf que chaque intervention est notée avec un code, et que parfois l'intervention des policiers pourrait être considérée comme positive. Comme exemple, si un client insiste pour entrer après une première expulsion, un appel à la police démontrerait que le tenancier ne tolère pas de fauteur de troubles chez lui.

Les nombreux appels à la discothèque pour rejoindre le propriétaire ou le gérant ont toujours abouti dans une boîte vocale, annonçant les spéciaux. Trois bières pour 6\$ toute la soirée les



Les tenanciers de discothèques comme le Monkey hésitent trop longtemps à appeler la police à la rescousse estiment les policiers et les gens de la Régie des alcools.

dimanches et mercredis. Les jeudis, vendredis et samedis, c'est trois pour 6\$ jusqu'à 23 heures, puis deux bières pour le prix d'une par la suite.

Le policier a refusé de se prononcer sur la capacité de conduire de ceux et celles qui quittent l'établissement après avoir profité de tels spéciaux.

Des projets en béton

LOUISE LEMIEUX
llemieux@lesoleil.com

QUÉBEC — Les membres du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux ont hésité avant d'entériner des projets d'immobilisations totalisant 175 millions \$ et dont les travaux débuteront au cours de l'année.

Plusieurs étaient mal à l'aise d'accepter des constructions neuves alors que les hôpitaux manquent d'argent pour donner des soins aux malades. D'autres projets, au stade de « mise à l'étude », comptent pour 126 millions \$.

« Si nous votons contre la résolution, l'argent ira dans les autres régions. On ne peut prendre l'argent prévu pour les immobilisations pour le mettre ailleurs. Ce sont des budgets différents », a argué le président Jean-Marie Bouchard.

Le plus important projet d'« immo » dans la région est certes la construction du Centre mère-enfant du CHUL, de son stationnement et de sa nouvelle urgence. Même si le c.a. de la Régie est nettement contre ce projet de 65 millions \$, il a quand même été accepté, hier, puisque « ce projet est la décision de la ministre ». Les travaux doivent commencer mercredi prochain.

Parmi les autres projets votés et dont le début des travaux est imminent, on retrouve la construction du centre de recherche en oncologie à l'Hôtel-Dieu de Québec (23 millions \$), le démantèlement du Centre des grands brûlés de Saint-Sacrement vers l'hôpital de l'Enfant-Jésus (8 millions \$), le réaménagement du pavillon Marguerite-d'Youville pour accueillir le CLSC Sillery-Sainte-Foy et l'unité de médecine familiale de l'hôpital Laval (15,4 millions \$), la construction d'un centre d'hébergement de 96 lits à Charlesbourg (16 millions \$), et d'un autre de 128 lits (14 millions \$) sur le site du Centre jeunesse Tilly à Sainte-Foy, la rénovation du Foyer de Charlesbourg et de la résidence Christ-Roy (20 millions \$), le réaménagement des urgences de l'Enfant-Jésus (8,7 millions \$) et de Saint-François d'Assise (11 millions \$) et de certaines unités au Centre hospitalier de Charlevoix (5 millions \$).

Les primes et les heures supplémentaires payées cet été aux infirmières pour les garder et pour en attirer d'autres, la hausse des absences dues à l'augmentation de la tâche font gonfler les dépenses des hôpitaux de la région. Mais voilà que ces dépenses sont inadmissibles aux yeux du ministère. Les hôpitaux sont donc en déficit.

Il manque 9,9 millions au CHA (centre hospitalier universitaire affilié) et 2,8 millions \$ à l'hôpital Laval pour boucler leur budget. Quant aux trois hôpitaux du CHUQ (déficit anticipé de 25 millions \$), ils bénéficient d'un sur-sus jusqu'au dépôt du rapport de la firme externe qui les scrute à la loupe.

Mais le CHA et l'hôpital Laval à cause de leurs déficits sont susceptibles de subir les foudres de la loi antidéficit qui prévoit, au pire, la mise en tutelle.

Le c.a. de la régie régionale a adopté une résolution, hier, pour informer la ministre de l'existence de ces déficits et lui demander comment elle entend appliquer la loi sur l'équilibre budgétaire.

Un printemps précoce

GUY BENJAMIN
gbenjamin@lesoleil.com

QUÉBEC — Si la tendance se maintient, un printemps hâtif pourrait ravir les amateurs de golf, selon Jean Paquet, d'Environnement Canada. Parce que janvier a été un mois doux et très peu neigeux.

Les flocons blancs ont totalisé 33,2 centimètres dans le premier mois du nouveau millénaire, alors que la normale est de 77,6 centimètres. En janvier de l'an dernier, nous avions reçu sur la tête 123,8 centimètres de neige.

Pourtant, il a neigé souvent pendant le mois, mais très peu à la fois. Janvier s'est terminé avec seulement cinq jours sans précipitation. La chute de neige la plus importante a été enregistrée le 19 janvier, soit 6,9 centimètres. Donc, pas de véritable tempête de neige pendant le mois.

Côté température, la moyenne de janvier a été de -12 degrés, alors que la normale est de -12,4 degrés. Mais il faut quand même parler d'une température clémente, selon le météorologue. Parce qu'en janvier, le mercure a habituellement la mauvaise habitude de piquer à quelques reprises vers le bas jusqu'à -30 degrés. La température la plus froide a été enregistrée dans la nuit du 20 au 21 janvier avec un -24,9 degrés.

TÉMOIGNAGE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL Francine Dubé a la permission d'en appeler

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

■ QUÉBEC — La juge France Thibault, de la Cour d'appel, a accueilli hier la requête de l'avocate de Francine Dubé et le pourvoi de celle-ci à l'encontre d'un jugement rendu mardi en Cour supérieure sera entendu le 8 mai. D'ici là, l'instruction de la cause par laquelle elle réclame 700 000 \$ au gouvernement du Québec est ajournée.

Ce procès avait débuté lundi mais, dès le lendemain, on s'était buté au refus du Vérificateur général de témoigner sur son rapport qui a entraîné le congédiement de M^{me} Dubé de son poste de directrice générale du Centre des congrès de Québec, en 1998. Dans un jugement interlocutoire rendu en cours d'instruction, le juge Paul Vézi-na, de la Cour supérieure, confirmait

que le Vérificateur général et ses employés ne peuvent être contraints de déposer.

Hier, la procureure de la demanderesse, M^{me} Suzanne Côté, a demandé et obtenu la permission d'en appeler de ce jugement. Après la plaidoirie de cette dernière, le procureur du Vérificateur général, M^{me} Pierre Giroux, a vite reconnu que la question soulevée

est importante. Comme c'est la troisième fois qu'elle revient devant les tribunaux, mais que la Cour d'appel n'a jamais eu à se prononcer, il devenait assez évident que c'est la bonne occasion de la lui soumettre.

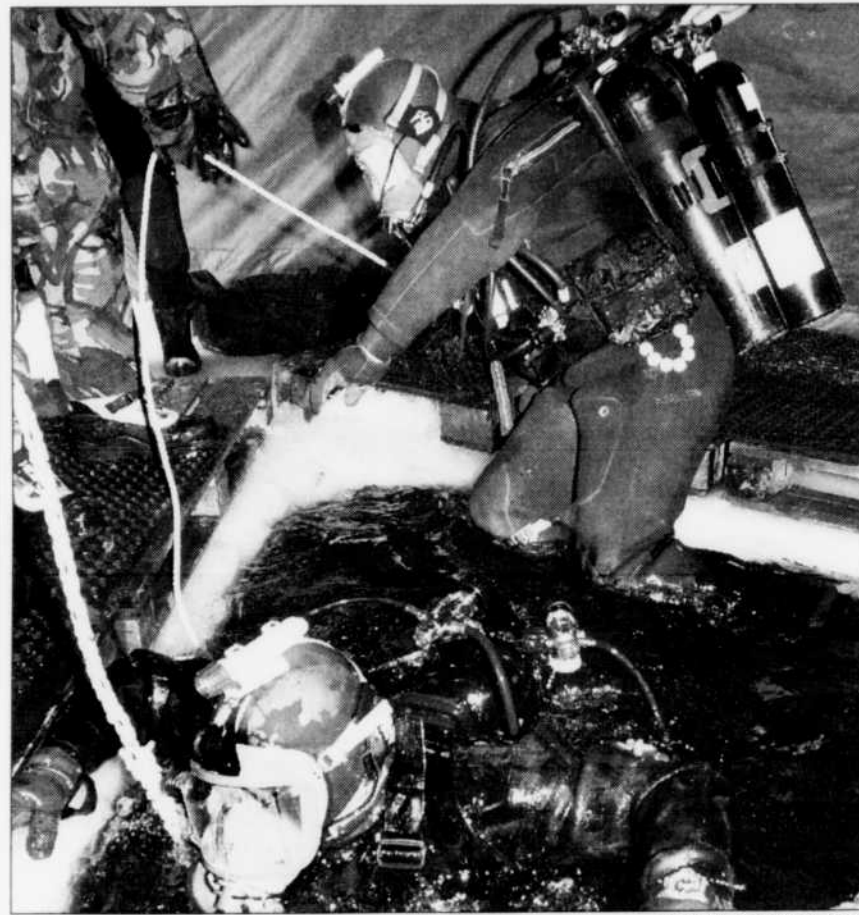
Selon M^{me} Côté, l'impossibilité d'interroger le Vérificateur général sur son rapport a comme conséquence de priver M^{me} Dubé de son droit à un procès juste et équitable et de celui à une défense pleine et entière. L'avocate a plaidé que le statut professionnel de l'auteur du rapport ne peut déterminer l'existence de l'immunité. Ce serait la finalité pour laquelle ce rapport est utilisé qui la déterminerait.

Or, le rapport sur l'administration de Francine Dubé a été utilisé pour une fin autre que l'imputabilité devant l'As-

semblée nationale. Le ministre David Cliche a en effet déclaré cette semaine qu'il s'est fondé uniquement sur le rapport pour congédier M^{me} Dubé.

Selon l'avocate, l'immunité n'existe donc plus et le Vérificateur général doit être considéré comme un enquêteur-expert retenu en vue de prendre une décision sur une employée. Si le législateur avait voulu que le Vérificateur général ne puisse être assigné, il l'aurait écrit, a ajouté M^{me} Côté.

Comme l'éventuel témoignage du Vérificateur général est déterminant pour la cause de l'ancienne directrice du Centre des congrès, son avocate n'a guère eu à convaincre la juge Thibault de l'opportunité d'ajourner le procès jusqu'à ce que la Cour d'appel se prononce sur le présent pourvoi.



Les plongeurs de l'armée canadienne ont fait une petite saucette dans les eaux du bassin Louise mercredi et hier.

TRAITEMENT HYPERBARE

Montréal préférée à Lévis

CLAUDE VAILLANCOURT
CVaillancourt@lesoleil.com

QUÉBEC — L'armée canadienne privilégie une entente avec le centre hospitalier Sacré-Cœur de Montréal, plutôt qu'avec celui de Lévis, pour évaluer les blessés qui nécessitent d'être placés en chambre hyperbare.

Selon le lieutenant de vaisseau Julie Couillard, les installations de Lévis ne rencontrent pas les normes minimales de l'armée pour le nombre de patients susceptibles d'être traités en même temps dans une chambre hyperbare.

« À Lévis, on ne peut accueillir que deux personnes. La chambre est trop petite. À Montréal, les installations permettent de recevoir trois personnes. »

Ce qui ne veut cependant pas dire, souligne celle-ci, qu'une victime ne pourrait pas être dirigée vers Lévis en cas d'urgence. Mais comme un délai de quatre heures est acceptable dans les cas où un transport est nécessaire, cela donne généralement tout le temps aux sauveteurs de l'armée pour conduire leurs victimes à Montréal.

Cette précision a été donnée, hier, au SOLEIL, à l'occasion d'une séance d'entraînement d'une trentaine de plongeurs des marines militaires du Canada, de la Grande-Bretagne et de

la Belgique ainsi que des policiers de la Gendarmerie royale du Canada.

L'exercice, tenu au bassin Louise, dans le Vieux-Port, prévoyait qu'un hélicoptère CH-146 Griffon du 430^e Escadron tactique d'hélicoptères de la base de Valcartier devait se poser sur les eaux glacées du bassin pour récupérer la victime d'un accident dont l'état de santé nécessitait un déplacement dans un hôpital doté d'une chambre hyperbare. La manœuvre n'a pu être possible, autant mercredi qu'hier, en raison des conditions climatiques. « En cas d'urgence, devant une telle situation, on aurait choisi Lévis, admet la militaire. »

L'exercice des militaires a débuté mercredi et se poursuivra jusqu'au 8 février. Des manœuvres auront lieu également dans les régions de Lévis, Thetford Mines et Trois-Rivières.

Au Canada, les plongeurs démineurs de la Marine pratiquent la plongée sous glace depuis le début des années 70.

Les conditions de glace du bassin Louise et la proximité des installations du Complexe naval de Pointe-à-Carcy font de Québec une destination idéale pour ce genre d'exercice, a-t-on mentionné. On en profite pour vérifier l'état des équipements et en tester de nouveaux.

Du bénévolat payant...



LE SOLEIL a remis, hier, un chèque de 2094,50 \$ au Patro Roc-Amador pour remercier tous les bénévoles du Patro qui ont participé, le dimanche 21 janvier dernier, à la distribution du journal dans le quartier Limoilou. Ce jour-là, LE SOLEIL avait consacré cinq pages d'information à ce quartier de Québec. Il s'était engagé à remettre au Patro 50 € par exemplaire supplémentaire vendu ce dimanche-là. Sur la photo, Mario Côté, directeur adjoint du Patro, Claude Thibodeau, président et éditeur du SOLEIL, Nathalie Aubin, gérante des ventes au SOLEIL, et Roch Hardy, directeur du Patro. J. M.

TRAFIC DE MARIJUANA

18 mois de prison à un ancien prof de cégep

QUÉBEC — Un professeur de cégep à la retraite, Jean-André Roy, 52 ans, a été condamné hier à 18 mois de prison et à 5000 \$ d'amende pour sa participation à un réseau de trafiquants de marijuana qui avait des ramifications jusque dans les écoles primaires.

Le réseau avait été démantelé en juin 1999. Les policiers avaient été mis sur les traces de Roy en procédant depuis quelques semaines à l'écoute électronique d'un certain Jean-Yves Lavoie, un résident de Charny.

Ce dernier voulait acquérir huit livres de marijuana de Roy au prix de 2500 \$ la livre. Par la suite, les policiers ont filé Lavoie jusqu'à la résidence de Roy, à Sherbrooke.

Au retour de Lavoie à Québec, les policiers ont saisi quatre livres de marijuana dans son véhicule. Peu après son départ, ils ont aussi arrêté Roy.

Dans l'appartement dont celui-ci se servait pour ses opérations, à Sherbrooke, on a trouvé du matériel pour le trafic, tels une balance, des listes et

10 000 \$ en argent. L'accusé avait en plus 2000 \$ sur lui.

Le cinquantenaire retraité d'un collège de la région des Bois-Francis a plaidé coupable en décembre. Le pro-

Le cinquantenaire retraité d'un collège de la région des Bois-Francis a plaidé coupable en décembre

curer de la Couronne, M^{me} Nicolas Poulin, et l'avocat de l'accusé, M^{me} Christian Bélanger, ont fait la suggestion conjointe d'une peine de 18 mois de prison et d'une amende de 5000 \$.

Le juge Louis Carrier a entériné la suggestion, ajoutant une probation de trois ans au cours de laquelle il sera interdit à Roy de communiquer avec Lavoie. Il aura aussi trois ans pour s'acquitter de son amende. Enfin, le tribunal lui a interdit de posséder des armes durant 10 ans. R.H.

« De l'eau au moulin de la Davie »

Marc Laviolette appuie le projet de croisières

PIERRE PELCHAT
PPelchat@lesoleil.com

LÉVIS — Le président de la CSN, Marc Laviolette, appuie le projet de croisières dans l'est du pays avec deux nouveaux navires qui pourraient être construits aux Industries Davie au coût de 440 millions \$.

« C'est un projet qu'on supporte. Ce serait structurant pour l'industrie touristique du Québec et ça amènerait de l'eau au moulin de la Davie », a-t-il commenté, hier.

La construction de ces navires au chantier naval de Lévis fournirait du travail à 1500 ouvriers pendant deux ans. Toutefois, Davie pourrait ne pas être le seul dans la course pour l'obtention du contrat si le projet se concrétise.

En outre, on parle de 330 emplois qui seraient créés à bord des navires et de 40 autres au siège social qui pourrait avoir pignon sur rue à Québec.

M. Laviolette estime qu'il y a un bon filon à développer avec les croisières dans le golfe Saint-Laurent ainsi qu'au Labrador et dans les provinces atlantiques.

« Les croisières en eaux froides sont en développement. Sur la côte Ouest, c'est populaire », a-t-il affirmé.

D'autre part, il a indiqué que les autorités gouvernementales québécoises avaient été informées du projet l'automne dernier. « Il a été présenté au ministre Landry qui l'a trouvé intéressant. Ce que j'en sais actuellement, c'est que le projet suit son cours. J'espère que le gouvernement va le supporter », a poursuivi M. Laviolette.

Le chef syndical ne doute pas de la crédibilité du promoteur Roger Dumas. « Il lui restait des études à compléter. Si le projet lève, il est clair que M. Dumas ne sera pas tout seul là-dessus. Il lui faudra un opérateur pour les bateaux. Mais c'est un projet porteur », a-t-il exprimé.

Quant à une possible participation financière du Fonds de la CSN, M. Laviolette n'a pas fermé la porte. « Ça va dépendre qui sera là. On n'a pas évalué cette possibilité. Notre rôle a été de mettre M. Dumas en contact avec des gens au gouvernement. Il ne nous a pas fait de demande spécifique à date pour cela », a-t-il indiqué.

Pour sa part, le ministre délégué au Tourisme et responsable de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, Maxime Arsenault, a été « très réceptif » au projet de navires de croisière qui lui a été présenté en décembre.

« Ça demande une bonne analyse. Comme avec tous les projets, on demande à nos fonctionnaires de faire une analyse pointue. Pour le moment, c'est prématuré de se prononcer sur le projet compte tenu que l'analyse n'est pas terminée », a commenté l'attaché de presse du ministre, Frédéric Krikorian.

De son côté, la direction des Industries Davie voit d'un très bon œil le projet de M. Dumas. « On croit à ce projet. Il s'inscrit dans notre plan d'affaires. D'ailleurs, un de nos em-

ployés a accompagné M. Dumas lors de sa tournée la semaine dernière dans l'est du pays pour présenter le projet », a commenté la vice-présidente aux ressources humaines, Suzanne McNeil.

D'autre part, elle ne doute pas du sérieux du promoteur dans cette aventure. « Il a investi près d'un million de dollars de sa poche en études jusqu'à maintenant. Il faut qu'il soit sérieux. Et il s'est bien entouré. C'est un homme d'affaires qui a les capacités, qui travaille avec professionnalisme », a-t-elle affirmé.

Par ailleurs, M^{me} McNeil croit que le promoteur sera en mesure de trouver le financement nécessaire pour mener le projet à bon port. « Je pense qu'il est capable de faire le montage financier. Au départ, le projet est bon. Il y a un potentiel pour ces



Marc Laviolette



Le français jugé trop savant, la philo n'a pas la cote

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial partage les résultats d'une ambitieuse étude sur les cours obligatoires

MICHÈLE LAFERRIÈRE
MLaferriere@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Pour de nombreux cégépiens, le premier cours de français est trop savant, la philosophie n'a pas la cote et l'accent doit être mis sur l'apprentissage de l'anglais et des autres langues. Telles sont les conclusions de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, au terme d'une vaste étude sur les cours obligatoires au cégep.

Depuis juin 1997, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) a analysé 87 établissements de niveau collégial, dont les 48 cégeps du Québec et 20 collèges privés subventionnés. Elle en arrive à la conclusion que « les étudiants reçoivent une formation de qualité dans la plupart des établissements collégiaux », en ce qui concerne la formation générale (soit les cours de français, de philosophie, d'éducation physique et de langue seconde).

Le collège Garneau, les cégeps de Lévis-Lauzon et de Sainte-Foy, le col-

lège Mérici, le campus Notre-Dame-de-Foy, l'Institut Teccart et le collège O'Sullivan offrent une formation « de qualité ». Le collège Bart, le collège de Limoilou et Champlain St. Lawrence présentent des « forces et des faiblesses ». Au cégep Beauce-Appalaches, la situation est « problématique ».

Les résultats du CEEC montrent que les risques d'échec les plus élevés se situent dans les premiers cours de français et de philosophie. « S'il rate son premier cours de français au cégep, l'étudiant voit ses chances d'obtenir son diplôme d'études collégiales

(DEC) diminuer de moitié », observe le président de la CEEC, Jacques L'Écuyer. En outre, les élèves qui ont une moyenne au secondaire inférieure à 70 %, sont les plus susceptibles d'abandonner leurs études avant le début de la deuxième session.

Alors, que faire pour augmenter les taux de réussite et de diplômés ?

La CEEC recommande au ministère de l'Éducation de revoir le contenu du premier cours de français qui, actuellement, propose un survol de la littérature, du moyen âge au XX^e siècle. « C'est gros, commente Jacques L'Écuyer. Descartes et Bossuet ne suscitent pas l'intérêt de tout le monde. » Il soumet ainsi deux possibilités de cheminement, comme dans les collèges



Jacques L'Écuyer

anglophones : dans leur premier cours de français au cégep, les élèves les plus faibles amélioreront leur maîtrise de la langue, tandis que les plus doués continueront de se frotter à Hugo, Racine, Corneille et Bossuet. La CEEC croit également que les cégeps devraient réduire la taille des groupes d'élèves plus faibles.

Pour accroître l'intérêt des jeunes pour la philosophie, il faudra que le contenu du premier cours soit revu, estime Jacques L'Écuyer. « Plutôt que de parler des pères de la philosophie, les professeurs devront axer leur cours sur des notions comme la citoyenneté et la démocratie, fait-il valoir. À Montréal, on a expérimenté ça dans des cégeps à forte concentration multiethnique et on a observé des effets immédiats. »

La CEEC est d'avis que les élèves les plus faibles devraient suivre leur premier cours de philo après avoir réussi leur premier cours de français.

Dans la réalité du marché du travail, la maîtrise de deux langues est essen-

tielle. Selon la CEEC, l'étudiant qui quitte le cégep avec son DEC doit satisfaire à un « standard minimal acceptable en langue seconde ». Selon Jacques L'Écuyer, il revient au ministère d'établir ce standard. Ça suppose d'uniformiser les tests et les critères de classement en langue seconde dans tous les collèges, et de prendre tous les moyens possibles imaginables pour mettre l'accent sur les langues dans les cours.

« Encouragez l'apprentissage de l'anglais et des autres langues », lance Jacques L'Écuyer au ministère de l'Éducation et aux directions de cégep. Cet effort passe, selon lui, par l'ouverture des cours complémentaires à l'anglais, l'espagnol, l'allemand...

Jacques L'Écuyer note que partout au Québec, les collèges et les cégeps ont « beaucoup bougé » pour s'ouvrir à l'anglais.

Partout ? « Presque, nuance-t-il, sourire en coin. En fait, le Saguenay-Lac-Saint-Jean opposerait encore quelques réticences. »

CÉGEP DE LIMOILLOU

Quand la flamme n'y est plus

La CEEC constate « un manque d'empathie envers les élèves » chez certains enseignants

MICHÈLE LAFERRIÈRE
MLaferriere@lesoleil.com

QUÉBEC — La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a constaté « un manque d'empathie envers les élèves chez certains professeurs » du cégep de Limoilou. C'est pour cette raison, notamment, qu'elle range ce cégep dans la catégorie de ceux présentant « des forces et des faiblesses ».

« Ces professeurs, lit-on dans le rapport d'évaluation, peu disposés à s'adapter aux caractéristiques et aux besoins de leurs élèves, ont le réflexe de rejeter du revers de la main les insatisfactions de ces derniers, considérant celles-ci comme de simples perceptions. Ils font preuve de peu d'enthousiasme et s'ils affirment vouloir ouvrir leurs élèves à la culture, ils n'ont pas démontré la préoccupation de les accompagner patiemment vers la réussite. »

La CEEC a donc recommandé au cégep de Limoilou de prendre les moyens nécessaires pour soutenir la motivation des professeurs et améliorer la qualité des relations qu'ils entretiennent avec leurs élèves.

MESURES CORRECTRICES

Face aux critiques qui lui sont adressées, la direction du cégep souligne qu'elles sont basées sur une analyse datant de 1996-97. André Si-

mard, directeur des études, fait remarquer que des « mesures correctrices » ont été appliquées depuis. « Quelques rares professeurs étaient visés par la Commission », dit-il. Un comité de travail formé d'élèves, de profs et de membres de la direction a tout de même été mis sur pied pour régler les litiges entre les enseignants et les élèves.

La CEEC avait aussi jugé que certains cours de philosophie et de français n'étaient pas adaptés aux champs d'études des cégépiens. « Le cas de la philo a été réglé, soutient M. Simard. Le français reste à parfaire. » N'eût été de cette matière, « le cégep aurait eu son label de qualité », croit-il.

Les cégépiens de Limoilou ont des taux de réussite inférieurs à ceux de l'ensemble du réseau collégial

La CEEC a aussi noté que les cégépiens de Limoilou avaient des taux de réussite inférieurs à ceux observés dans l'ensemble du réseau collégial, sauf pour l'anglais, discipline pour laquelle les taux sont semblables. Les taux de réussite à l'examen de français du ministère sont plus faibles que la moyenne obtenue dans le réseau. C'est pourquoi la CEEC a recommandé au cégep de relever les

cours problématiques, de faire une analyse plus fine des causes d'échec, d'abandon ou de report de cours, d'examiner ce qui entravait la réussite de certains cours et d'y apporter les correctifs.

Le directeur des études fait remarquer que la note moyenne du premier cours de philo est passée de 60 % en 1996-97, à 75 % au dernier semestre. « On travaille toujours sur le cours de français, précise-t-il en insistant sur le fait que « le cégep de Limoilou n'était pas le seul à devoir améliorer certaines choses ».

UN CAS PROBLÉMATIQUE

La formation générale au cégep Beauce-Appalaches est « problématique », conclut la CEEC. Les cours de français, de philo et de langue seconde y sont inégalement adaptés, selon les professeurs et les champs d'études. Certains professeurs démontrent peu d'intérêt pour adapter leurs cours aux domaines d'études de leurs élèves; ils se concertent peu entre eux. Leurs plans de cours présentent des lacunes, leurs évaluations ne sont pas toujours équitables. La CEEC leur recommande de prendre les moyens pour développer une vision commune de la formation générale et pour exercer le leadership nécessaire.

La direction du cégep Beauce-Appalaches n'a pas rappelé le SOLEIL.

Échec à la taxe

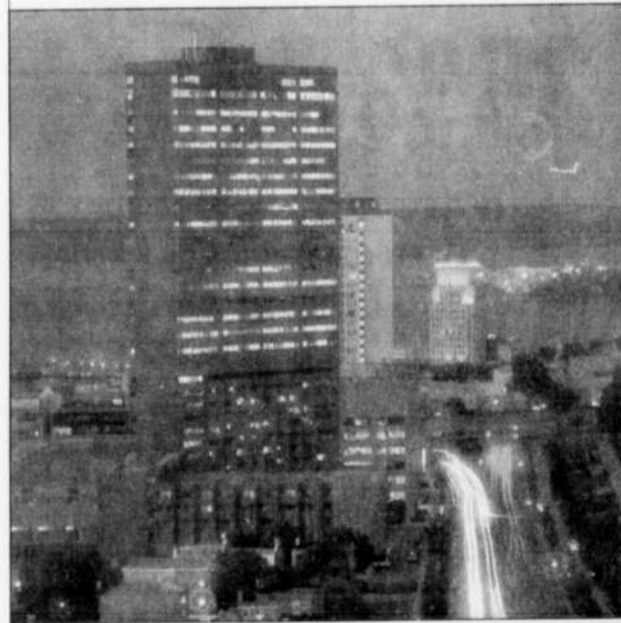


LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

La police était prête pour une manifestation d'un millier de cégépiens de la région, il n'en est venu en tout qu'une centaine à l'une des entrées du collège Garneau, hier midi. Après le départ des manifestants, des pancartes orphelines abandonnées dans la neige témoignaient d'une participation moins enthousiaste que prévu. En scandant « Échec à la taxe ! » et escortés par les policiers, ils se sont dirigés vers le Complexe G pour remettre au ministre de l'Éducation François Legault, ou à son mandataire, leur chèque de taxe à l'échec de 0 \$ et des pétitions de milliers de noms la dénonçant. « Notre action est symbolique », a commenté Jérôme Aubin, porte-parole de l'Association étudiante du cégep de Sainte-Foy. Les élèves du cégep de Limoilou ont obtenu du syndicat des professeurs une levée des cours pour leur permettre de manifester. M.L.

Radisson
Hôtel Québec
Centre

2 séjours =
1 nuit gratuite



Le Radisson Hôtel Gouverneur Québec devient le Radisson Hôtel Québec Centre. Redécouvrez ce grand hôtel fraîchement rénové. Nouveau décor, nouveau nom, confort amélioré. Faites des affaires d'or à Québec avec notre promotion spéciale de 10 000 points Gold Rewards. Après deux séjours, vos points sont échangeables pour : une nuitée gratuite, 5000 points Aéroplan, ou plus encore. Adhère au programme Gold Rewards. Nuits gratuites. Des primes en or.

Radisson

CENTRE-VILLE DE QUÉBEC
Radisson Hôtel Québec Centre
690, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5A8
Téléphone : (418) 647-1717
Télécopieur : (418) 647-2146
www.radisson.com/quebeccityca
1-800-333-3333 ou communiquez
avec votre agence de voyage

*Selon disponibilité en vigueur jusqu'au 31 mars 2001.
**Recevez 10 000 points Gold Rewards par séjour.
Informez-vous pour connaître les détails de la promotion.

MISE AU POINT

Veuillez noter les corrections suivantes:
Dans notre cahier «Faites peu neuve» (en vigueur du 29 janvier au 4 février 2001)

À la page 5 - la promotion Jockey pour homme débute le 3 février et prend fin le 25 février 2001.

À la page 21 - la date de fin de l'offre Épargnez 7% sur les meubles et les ensembles matelas-sommier aurait dû se lire le 11 février 2001.

Dans nos cahiers en vigueur jusqu'au 28 janvier, la date de fin de réclame Jockey Achez-en 2, le 3^e est gratuit aurait dû se lire le 21 janvier et non le 28 janvier 2001.

Dans nos cahiers des magasins de meubles et de meubles et électroménagers, en vigueur jusqu'au 11 février 2001, à la page 4

Se lit: canapé de cuir Benetti, aurait dû se lire: canapé Tremblant.

Prix aurait dû se lire: Rabais 461\$ rég. 1599,99\$, prix promotionnel 1138\$

Les tables assorties sont du modèle Rustique, rabais 25%

Nous présentons nos excuses à notre clientèle.

SEARS

Au Maizerets c'est complet

Table d'hôte complète pour 2 personnes 24,98\$

Entrée (3 choix)

Pizza (5 choix)

Dessert

Thé ou café



Toujours la meilleure pizza à l'ouest de Rome...

2006, Chemin de la Canardière

Réservez pour la St-Valentin

661-3764

CART COLLÈGE DES ANNONCEURS RADIO TÉLÉVISION
Prochaine session: 5 février 2001
Portes ouvertes 4 février de 14h à 16h
687-9944
833, RUE MARGUERITE-BOURGEOIS, QUÉBEC

LE SOLEIL RECHERCHE DES CAMELOTS



jeunes ou adultes pour la livraison du quotidien Le Soleil pour tous ses secteurs.

APPELEZ IMMÉDIATEMENT
686-3344 • 1 866 686-3344

LE SOLEIL
Sur mesure pour vous

CONGRÈS SUR L'AGRESSION SEXUELLE À QUÉBEC

Les pédophiles ont le champ libre dans Internet

ISABELLE MATHIEU
IMathieu@lesoleil.com

QUÉBEC — Les pédophiles ont tout le loisir de séduire vos enfants sur Internet. Anonymes, ils passent inaperçus et ils n'ont encore qu'une poignée de policiers à leurs trousses.

L'analyste Stéphane Lapointe de la Sûreté de Québec a brossé un portrait inquiétant hier, au Congrès sur l'agression sexuelle, des pouvoirs des pédophiles internautes et du peu de moyen des policiers.

À la Sûreté de Québec, une dizaine de personnes seulement enquêtent sur les cybercrimes, comme la pornographie juvénile, les réseaux de prostitution et les fraudeurs.

En parallèle, le SPCUM compte quelques policiers patrouilleurs du Web. De façon très marginale, des groupes de bénévoles s'organisent aussi en milice pour surveiller les internautes délinquants.

Les ressources manquent car à choisir entre travailler sur la criminalité visible dans la rue et s'attaquer à celle plus abstraite sur le Web, les services policiers optent toujours pour le concret.

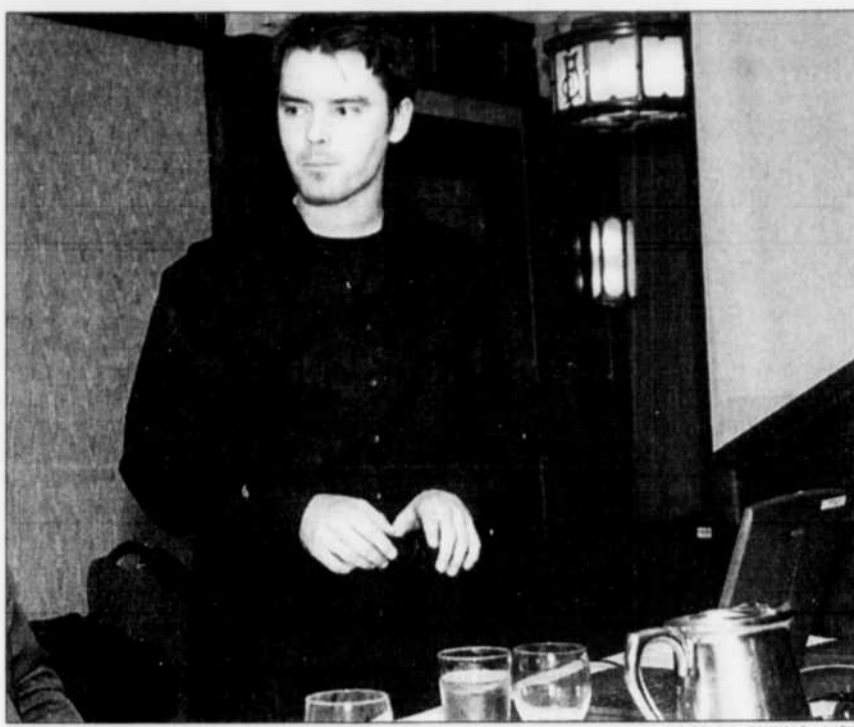
Internet et ses 161 millions d'utilisateurs au Canada et aux États-Unis demeurent un terrain de chasse très attrayant pour les pédophiles.

Les délinquants trouvent sur leur écran tout ce qu'il faut pour satisfaire leurs fantasmes : des sites Web qui leur apprennent comment se protéger de la police et comment crypter leurs messages pour les rendre illisibles. Des sites qui leur offrent gratuitement des photos d'enfants nus, des endroits où ils peuvent échanger avec d'autres pédophiles et, surtout, des groupes de discussions où ils traquent de jeunes victimes.

« Ils ont souvent une connaissance moyenne d'Internet, mais ils sont très patients », explique l'analyste Stéphane Lapointe.

Lors d'une enquête, le spécialiste s'est fait passer pour un garçon de 12 ans et s'est mis à dialoguer sur Internet avec un homme qui lui a fait des avances sexuelles claires.

« Il m'a demandé si j'avais un courrier électronique où il pouvait m'envoyer des photos, raconte Stéphane Lapointe. Je lui ai suggéré l'adresse de mes « parents ». Il a refusé et m'a guidé pour que j'aie m'ouvrir un



Stéphane Lapointe, analyste à la Sûreté de Québec.

compte Hotmail. Quand mon compte a été ouvert, il m'a envoyé des photos de pornographie infantile. » Les pédophiles n'hésiteront pas à menacer leurs

proies. Stéphane Lapointe raconte le cas d'une jeune internaute à qui un homme réclamait une photo d'elle nue.

Devant le refus de la jeune fille, l'individu, installé à un ordinateur d'une bibliothèque municipale, a monté une page Web avec le visage de la fille, qu'il avait pris sur la page personnelle de la jeune internaute, collé au corps d'une femme nue. Sous la photo, le nom de la jeune fille était écrit avec toutes ses coordonnées et une note encourageant les gens à la contacter.

« Le gars lui a dit que si elle ne lui envoyait pas une photo d'elle nue dans les 15 minutes, il allait rendre cette page Web disponible sur Internet ! »

Les policiers ne savent pas à l'heure actuelle combien de contacts virtuels entre un pédophile et une jeune victime ont mené à une réelle agression. Ils comptent bien raffiner les statistiques et documenter le phénomène au cours des prochaines années.

Pour aider les gens à dénoncer les pédophiles, la Sûreté de Québec est présentement à monter un site Internet qui expliquera exactement comment porter plainte.

EN BREF

Des professionnels à l'abri

■ Les médecins qui font des examens gynécologiques inutiles à leur patiente et les dentistes qui frottent leur pénis sur leur cliente étendue devant eux ne sont pas automatiquement traduits en justice. C'est ce que la conférence du D^r Marc Ravart de l'Hôpital Général de Montréal a mis en lumière hier, au Congrès sur l'agression sexuelle. En effet, dans bien des cas, les professionnels qui commettent des inconduites sexuelles sont punis par leurs ordres professionnels et se voient imposer une thérapie. Mais si personne n'a porté plainte avant, ce n'est pas le thérapeute qui va briser son secret professionnel pour dénoncer son client, même s'il sait qu'il va récidiver. « On est un peu les curés modernes qui entendent les péchés de tout le monde », fait remarquer le D^r Ravart. On ne peut pas dénoncer. » Les cas de professionnels abuseurs seraient plus nombreux qu'on pense. D'après une étude américaine récente, 50% des psychologues traitent au cours de leur carrière une personne abusée dans un contexte de relation d'aide. Une autre recherche a démontré que 6,4% des psychiatres avaient eu des relations sexuelles avec une patiente. De ce nombre, 35% avaient répété le geste à six reprises. « La plupart s'en déchargent en disant que c'est une expérience correctrice qu'ils offrent à la personne », explique le D^r Marc Ravart. I.M.

DETTE DE QUÉBEC

Lemieux est sceptique face aux explications du maire

MARC LESTAGE

MLestage@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Le principal adversaire de Jean-Paul L'Allier lors de la dernière élection à la mairie de Québec, Jean-Guy Lemieux, refuse de croire que la capitale croule sous une dette de 445 millions\$ à cause de ses responsabilités de ville-centre.

L'avocat Lemieux qui jongle actuellement avec la possibilité de se présenter à la mairie de Québec, comme une dizaine d'autres hommes politiques, réagissait aux commentaires du maire L'Allier publiés dans LE SOLEIL d'hier.

Jean-Guy Lemieux croit tout bonnement que « Québec a trop dépensé ces dernières années et qu'il faudra assurer une gestion serrée pour corriger la situation ». L'ancien député et président du Parti des citoyens de Québec estime que c'est une erreur de permettre que les taxes augmentent au rythme de 5 % par année durant les 10 prochaines années dans la nouvelle grande ville de Québec.

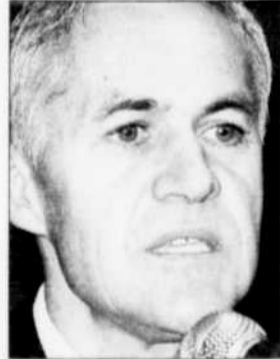
L'objectif, selon Lemieux, doit être de se sortir d'affaire avec aucune augmentation de taxes. Pour y arriver, il faut bien contrôler les coûts et s'assurer que c'est Québec qui va faire les frais des réorganisations qu'elle a elle-même imposées.

Tout en rejetant les explications du maire L'Allier, son adversaire rappelle que « Québec a beaucoup profité ces dernières années des programmes d'infrastructures des gouvernements, ce qui n'a pas été le cas sous Gilles Lamontagne et Jean Pelletier », fait-il remarquer.

TROP DE FONCTIONNAIRES

C'est du côté de l'effectif qu'il y a le plus gros effort à faire, selon Jean-Guy Lemieux. Citant une étude réalisée en 1999 par le Centre de ressources municipales en relations de travail et ressources humaines de l'UQAM, il rappelle que Québec est « la ville de 50 000 habitants qui emploie le plus de fonctionnaires au Québec ».

Selon ce document, il y a 17 employés municipaux par 1000 habitants présentement à Québec, contre seulement 12 à Montréal et 10 à Hull, 8 à Sherbrooke et 5 à Chicoutimi, autant de villes qui doivent toutes également assumer des responsabilités de ville-centre. « C'est deux fois plus de fonctionnaires qu'il y en a présentement à Sainte-Foy », de conclure Jean-Guy Lemieux.



Jean-Guy Lemieux croit que Québec a beaucoup trop dépensé.

25 % de rabais
la Baie
L'AFFAIRE EST DANS LE SAC

25% de rabais plein le sac!

Remplissez le sac et obtenez 25 % de rabais sur une incroyable sélection d'articles à prix ordinaire et de liquidation. Du vendredi 2 février au dimanche 4 février. Obtenez votre GRAND SAC dans votre magasin la Baie préféré.

Exceptions : produits de beauté et fragrances de prestige, gros électroménagers, appareils électroniques, produits Nintendo et Sony, articles « Aubaine la Baie » et offres spéciales. Liste complète des exceptions en magasin.

et il y a plus!

Nous vous offrons aussi ces aubaines fantastiques!

Les articles en soldes ci-dessous sont exclus de l'événement «L'affaire est dans le sac» à 25% de rabais! Liste complète des exceptions en magasin.



sur nos prix ordinaires :

- bijoux en or à 10 ct et 14 ct
- oreillers et serviettes unies
exceptions : oreillers Calvin Klein et serviettes unies Nautica et Ralph Lauren.
- batteries de cuisine à plus de 300 \$ et articles suivis assortis
exceptions : modèles Henckels et KitchenAid
- couverts Royal Albert et Johnson Brothers de 5 pièces
- duos-sommeil



sur nos prix ordinaires :

- bijoux diamantés, gemmés, perlés et ceux sertis de zircons cubiques
- serviettes unies Nautica et Ralph Lauren
- couettes et couvre-matelas
exception : articles Calvin Klein
- articles suivis Royal Albert
- verres à pied et articles-cadeaux en cristal
exception : articles Waterford
- articles de service et articles-cadeaux en verre et articles creux en métal
- Corningware
- tous les soutiens-gorge et slips Warners WonderBra et Vogue Bra en boîte



sur nos prix ordinaires :

- tous les meubles de séjour, salle à manger, chambre à coucher et tous les accessoires du rayon des meubles
- tous les ustensiles de cuisson KitchenAid
- tous les articles Henckels
- tous les verres Luigi Bormioli
- tous les gadgets Good Grips
- tapis d'appoint



sur nos prix ordinaires :

- sous-vêtements et chaussettes pour lui
exceptions : articles Jockey, CK, Tommy et ceux des promos de chaussettes « 3 paires pour... »
- sélection de bijoux mode
- sélection de chaussures de renom
- appareils électriques de cuisine et d'hygiène personnelle; articles Brita
- vaisselle en porcelaine fine et celle de tous les jours de marques prestigieuses de votre rayon de la vaisselle
- couverts d'ustensiles, 5 pièces de votre rayon de la vaisselle
- tous les meubles et articles de nursery
- sélection de jouets exceptés Sony et Nintendo
- tous les appareils électroniques
- tous les gros électros, micro-ondes, aspirateurs et articles connexes.

Doublément pratiques, vos cartes de crédit la Baie et Zellers vous donnent accès à un plus grand choix!

Les sociétés de crédit de la Compagnie de la Baie d'Outaouais, la Baie, Hénin, Outaouais, Zellers et Zellers acceptent désormais les cartes de crédit la Baie et Zellers dans tous leurs magasins, pour toutes vos dépenses. Les exceptions s'appliquent.

Les milles de récompense sont accordés mensuellement selon le total des achats, taxes non comprises. Membre disponible commerce d'AIR MILES International Trading B.V., employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Canada Inc. et la Compagnie de la Baie d'Outaouais.

Magasinez en ligne à la Baie et chez Zellers.
HBC.com
Magasinez quand vous voulez.

J'aime, j'achète!

la Baie

Lundi,
mardi,
mercredi,
jeudi,
vendredi,
samedi,
samedi,
samedi,
samedi.



Ce soir

15 millions \$

LE QUÉBEC LE CANADA

ENVELOPPE SUSPECTE AU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION

Aucune trace de bactérie dangereuse

Les 1500 fonctionnaires ont pu réintégrer leurs bureaux hier

JOHN WARD
Presse canadienne

OTTAWA — Les analyses effectuées sur la mystérieuse poudre bleue découverte mardi dans une enveloppe, dans un édifice fédéral à Ottawa, n'ont permis de trouver aucune trace de bactérie dangereuse, a indiqué hier le ministère de la Santé.

Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a rendu public, hier, un communiqué précisant qu'il n'existait aucun risque pour la santé des 1500 employés travaillant à la tour Jean-Edmonds Sud, où l'enveloppe avait été découverte.

L'édifice a rouvert ses portes hier et les cinq employés qui avaient été en contact avec l'enveloppe et avaient re-

çu des doses préventives d'antibiotiques ont été avisés de cesser le traitement.

L'enveloppe était adressée à la ministre de l'Immigration, Elinor Caplan. L'attaché de presse de la ministre, Derek Hodgson, a expliqué que la missive était arrivée au bureau postal du ministère de la même façon que les quelque 10 000 lettres qui y sont adressées chaque année.

Le Dr Robert McMurtry, de Santé Canada, a indiqué que les scientifiques d'un laboratoire ultra-étanche de Winnipeg n'avaient découvert aucune bactérie dans la poudre contenue



La lettre était adressée à Elinor Caplan, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

dans l'enveloppe. Il a refusé de préciser quelle était la nature de cette poudre.

Une première analyse de la substance, effectuée à Ottawa, présentait des signes de « bactéries à gram positif », a expliqué le Dr McMurtry. Les microbes qui réagissent à ce test incluent des souches dangereuses telles que l'anthrax et la botuline, ainsi que des microbes bénins. C'est pourquoi la poudre a été expédiée à Winnipeg pour y faire l'objet de nouvelles analyses.

Les bactéries qui auraient pu se trouver dans l'échantillon étaient mortes, a précisé le spécialiste.

S'il y avait eu des organismes vivants dangereux, ils se seraient multipliés en laboratoire.

DISCRÉTION

Un procureur du gouvernement canadien, M^{re} Paul Kennedy, a refusé de préciser si un message accompagnait la mystérieuse enveloppe. Cela fait partie de l'enquête policière, a-t-il déclaré, ajoutant que même s'il s'agissait d'une mystification, ce n'en était pas moins une infraction criminelle.

La Gendarmerie royale du Canada et le Service canadien du renseignement de sécurité poursuivent leur enquête. La GRC a refusé de révéler la provenance de la lettre et de préciser s'il y avait des suspects.

Échos d'un nouveau cabinet

Les superministères reprendraient vie sous le règne Landry

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

QUÉBEC — Le retour d'Europe de Bernard Landry, où il a participé au forum économique de Davos, en Suisse, a sonné le départ de la valse des rumeurs sur ce que sera son gouvernement et qui le formera.

Dimanche, le ministre des Finances et seul prétendant à la succession de Lucien Bouchard prononcera un premier discours depuis que sa collègue Pauline Marois a abandonné l'idée de lui livrer une lutte à la direction du Parti québécois.

Tout indique que M. Landry précisa sa pensée sur les six priorités qui guideront son action gouvernementale. Celles-ci ont trait à l'économie, à la répartition de la richesse, à la culture, à l'ouverture sur le monde, à la reconnaissance de la nation québécoise et à la tenue d'un nouveau référendum sur l'indépendance.

Il ne s'avancera évidemment pas sur la composition du Conseil des ministres qui le servira. Cependant, Louis Bernard, l'ex-secrétaire général de la province, et Jean Royer, le directeur de cabinet de l'ex-premier ministre Jacques Parizeau, planchent sur des esquisses pour que la formule des « superministères », à l'image de ce qui a vécu sous René Lévesque, reprenne vie.

Des sources proches du cabinet Landry laissent entendre que l'hypothèse la plus avancée pointe vers la nomination de cinq « superministères ». Des secrétaires d'État serviraient sous leurs ordres. Ces derniers ne s'attablent pas au Conseil des ministres que pour défendre le projet qui leur serait confié. Des ministres dits « ordinaires » complèteraient le conseil.

Les bruits les plus divers entourent cette nouvelle donne du pouvoir ministériel. Certains avancent que la fusion de Solidarité sociale, actuellement sous l'autorité d'André Boisclair, avec Emploi et Travail, dirigé par Diane Lemieux, se concrétisera à l'avantage de cette dernière.

Il serait trop tôt pour dire qui occupera quel poste. Par contre, la garde rapprochée de Bernard Landry est bien identifiée. Sylvain Simard (Relations avec les citoyens), Joseph Facal (Affaires intergouvernementales) et Gilles Baril (notamment Protection de la jeunesse) la composent.

Bernard Landry

À défaut d'une place de superministère, ce dernier pourrait hériter de l'organisation politique pour Bernard Landry. M^{re} Lemieux et Marois, qui hériterait de tout le volet économique du gouvernement, constituent deux autres piliers du futur gouvernement Landry.

Une des personnes au cœur des tractations invite à la prudence face aux spéculations. Selon elle, deux options sont sur la table pour renouveler en profondeur le Conseil des ministres. Un grand coup pourrait être frappé dans les jours suivant le couronnement de M. Landry au PQ, le 3 mars. Sinon, croit-il, l'opération aurait lieu après la fin de la session, dans les derniers jours de juin.

Pas un nom n'est couché sur un organigramme, insiste-t-on. Mais un remaniement important impliquerait le départ de plusieurs vétérans comme Guy Chevrete et Jean-Pierre Jolivet, qui ont déjà indiqué en être à leur dernier mandat. Les candidats à une promotion sont nombreux : Michel Morin (Ni-colet-Yamaska), responsable de l'organisation au comité Landry, est en tête de liste ; suivent des députés comme Michel Létourneau (Ungava) et Claude Boucher (Johnson).

Hier, l'organisation de M. Landry a précisé l'itinéraire que suivra M. Landry dans la tournée qu'il entame dimanche à Saint-Jean-de-Matha, dans la circonscription de M. Baril. Seront de la sortie les ministres Lemieux et François Legault (Éducation).

Le lendemain, la tournée se déplace à Rock Forest, en Estrie. Mardi, Rimouski, dans le Bas-Saint-Laurent, sera visitée. Jeudi, ce sera au tour de la Côte-Nord.

La face sucrée du Sommet

L'ambassadeur Marc Lortie contourne les aspects inquiétants de la rencontre pour en présenter la version idyllique

JEAN-SIMON GAGNÉ
JSGagne@lesoleil.com

■ Lors d'une conférence-vidéo transmise depuis Washington, hier, le représentant personnel de Jean Chrétien, Marc Lortie, s'est appliqué à présenter une image rassurante, presque angélique, du Sommet des Amériques. Cœurs sensibles s'abstenir.

Appelez cela le syndrome Mini Wheats, si vous voulez. Hier, Marc Lortie a choisi de présenter le côté sucré du Sommet des Amériques plutôt que son côté aride. Sa face généreuse plutôt



Le « sherpa » de Chrétien, Marc Lortie.

que celle, parfois inquiétante, de la haute finance et du triomphe des sociétés multinationales. En une heure, il aura consacré à peine quelques minutes aux tractations en cours pour instaurer une zone de libre-échange de l'Arctique à la Terre de Feu. « Ce n'est pas un complot, a-t-il fini par concéder. Nous essayons de créer un régime plus libre de commerce

dans l'hémisphère, avec des règles claires et communes. Trop de transparence serait chaotique à ce stade-ci des préparatifs, mais le cadre général est connu. (...) Nous essayons de combattre les mesures protectionnistes qui, comme des démons, menacent la prospérité économique. » M. Lortie, qui sortait d'une rencontre du Comité de suivi du Sommet, ne cachait pas son enthousiasme. En compagnie du représentant américain du Comité, il a parlé d'éducation, de santé, de développement social, d'aide en cas de désastres naturels, du déséquilibre technologique entre le Nord et le Sud. Les deux diplomates ont même évoqué des plans d'action pour venir en aide aux autochtones et pour abaisser le prix de certains médicaments. Par moments, on se serait cru à une réunion de syndicalistes ou de bonnes sœurs. Le duo a aussi insisté sur l'adoption d'une « clause démocratique », qui garantirait le respect des droits humains dans les pays qui participent au Sommet. Sans jamais mentionner Cuba, l'ambassadeur américain a été encore plus explicite : « Seulement ceux qui appartiennent à la famille démocratique pourront bénéficier de la coopération et des avantages commerciaux. »

« Coopération hémisphérique », « connectivité », les témoins de la vidéo-conférence d'hier ont pu dé-

guster, avec 77 jours d'avance, le jargon du Sommet. Calme, presque mielleux, le ton des ambassadeurs a monté lorsque ont abordés les éventuelles manifestations d'opposition à l'événement. Après avoir rappelé qu'il maintenait le contact avec un certain nombre d'opposants pacifiques, Marc Lortie a mis en garde les « casseurs » et les « hooligans » qui essayaient de perturber les travaux des chefs d'État. « Nous avons la responsabilité de protéger les citoyens et de faire en sorte que le Sommet puisse se

dérouler. Nous nous attendons à ce que les manifestations soient pacifiques. » Son homologue américain a rappelé que les délibérations seront menées par des gens démocratiquement élus. « Il y a beaucoup d'ignorance chez certains groupes marginaux qui s'emploient à donner une mauvaise image de l'événement », a-t-il conclu.

Interrogé sur la place qu'occupera le Québec lors du Sommet, Marc Lortie a tenu un discours quasi euphorique. « Les changements politiques en cours à Québec vont peut-être un peu retarder les choses, mais je ne vois pas de problème. Notre coopération [avec Québec] va rondement sur le plan de la substance et sur le plan de l'organisation des travaux. (...) Notre relation donne des résultats très positifs. Nous avons une très belle collaboration », s'est-il exclamé. Au même moment, selon la Presse canadienne, le porte-parole de la ministre des Relations internationales du Québec signalait que rien n'avait débouqué quant au rôle que jouera Québec lors du Sommet. Le gouvernement québécois s'inquiète du paiement de la facture de l'événement, qui pourrait atteindre 70 millions \$. Il réclame aussi que le premier ministre du Québec puisse s'adresser aux 34 chefs d'État réunis dans la Vieille Capitale. Qui sait, peut-être devrait-on organiser un sommet Québec-Ottawa pour régler tout cela ?

Plus terre à terre !



Vice-président exécutif de l'Agence spatiale canadienne. C'est le poste auquel a été nommé Marc Garneau, le premier Canadien à avoir été dans l'espace. La nomination de M. Garneau a été annoncée hier par Brian Tobin, ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence spatiale canadienne (ASC). M. Garneau devient le troisième vice-président exécutif de l'ASC depuis sa création, il y a 12 ans. Astronaute depuis 16 ans, Marc Garneau a complété récemment son dernier voyage dans l'espace en compagnie de quatre coéquipiers. Il était alors ingénieur de vol à bord de la navette spatiale « Endeavour », pour effectuer la livraison de la première paire d'immenses panneaux solaires sur la Station spatiale internationale. À son retour, il avait déclaré qu'il espérait revenir travailler à l'Agence spatiale canadienne — à Saint-Hubert — et contribuer d'une façon ou d'une autre à d'autres aspects du programme spatial canadien. Âgé de 51 ans, Marc Garneau est originaire de Québec. Après avoir obtenu un doctorat en génie électrique en 1973, il a fait carrière dans la marine. Il a été notamment ingénieur des systèmes de combat sur le « HMCS Algonquin », ingénieur de projet pour les systèmes d'armes navales, et il a été de service à l'Unité de génie naval.

CHAUFFARD RUSSE

Manley ordonne une enquête interne

Son ministère aurait couvert des incidents précédents impliquant Andrey Knyazev

OTTAWA (PC) — Le ministre des Affaires étrangères, John Manley, a ordonné une enquête au sein de son ministère pour déterminer si quelqu'un savait que le diplomate russe accusé d'avoir heurté deux femmes à Ottawa avait déjà eu des problèmes de facultés affaiblies. « Aurions-nous dû savoir que cet individu représentait une menace ? » a lancé M. Manley, hier. « Si oui, c'est très grave. »

Certaines sources trouvent inconcevable que le ministère des Affaires étrangères n'ait pas été au courant d'au moins deux incidents précédents impliquant Andrey Knyazev, âgé de 45 ans.

Un porte-parole de la Police provinciale de l'Ontario a déclaré que le ministère des Affaires étrangères avait déjà refusé de des accusations soient portées contre Knyazev, à la suite d'un accident avec délit de fuite dans lequel il était impliqué en 1999. D'autres sources indiquent que la même année, des accusations de conduite avec facultés affaiblies avaient été portées contre Knyazev, puis retirées.

M. Manley a aussi confirmé que des lettres diplomatiques concernant

Knyazev avaient été échangées entre le ministère des Affaires étrangères et l'ambassade russe. Il n'a pas nié certaines informations selon lesquelles Knyazev aurait reçu une lettre d'excuses du Canada. Plus tard, des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères ont expliqué que la lettre avait trait à un incident survenu en juillet 1998, au cours duquel Knyazev avait été menotté par des policiers, ce qui n'est pas conforme au protocole diplomatique.

Le ministre Manley a indiqué qu'il avait demandé à la Russie d'autoriser la publication de la correspondance diplomatique sur Knyazev.

Samedi, Knyazev était au volant de sa voiture quand celle-ci est montée sur un trottoir, tuant Catherine MacLean, âgée de 50 ans, et blessant grièvement son amie Catherine Doré, âgée de 56 ans. Le diplomate a d'abord été accusé de négligence criminelle ayant causé la mort, de conduite avec facultés affaiblies et de refus de se soumettre à l'alcootest. Knyazev a invoqué l'immunité diplomatique et il est reparti pour la Russie, où les autorités ont indiqué qu'il serait poursuivi en justice.

Knyazev aurait déjà reçu des excuses du Canada

DÉCÈS ET AVIS

BÉDARD, Marie-Jeanne (Auclair), Charlesbourg CARDIN, Joseph, Sorel CLICHE, André, Lévis CORRIVEAU, Alfredo, St-Anselme... DEMERS, Stéphane, St-Narcisse-de-Beauvoir... DRAPÉAU, Jocelyne, Charny...

BÉDARD Marie-Jeanne (Auclair) Au Foyer de Charlesbourg, le 30 janvier 2001, à l'âge de 87 ans et 11 mois, est décédée...

CLICHE André 11h, en la chapelle du Parc Commémoratif La Souvenance (2e édifice) 301 rang Ste-Anne Quartier Laurentien Ste-Foy...

CARDIN Joseph À l'Hôpital Hôtel-Dieu de Sorel, le 31 janvier 2001, est décédé à l'âge de 76 ans, M. Joseph Cardin...

CORRIVEAU Alfredo À son domicile le 30 janvier 2001, entouré de l'amour des siens et après un courageux et long combat, est décédé à l'âge de 58 ans et 8 mois...

DEMERIS Stéphane À Saint-Narcisse-de-Beauvoir le 31 janvier 2001, à l'âge de 19 ans et 9 mois, est décédé accidentellement M. Stéphane Demers...

DUMAS Gertrude Boivin À l'hôpital St-François d'Assise du CHUQ, le 29 janvier 2001, à l'âge de 58 ans, est décédée dame Gertrude Boivin...

DEBLOIS Annette Drouin Au Centre de Santé Paul-Gilbert de Charly, le 27 janvier 2001, à l'âge de 83 ans et 3 mois, est décédée...

DRAPEAU Jocelyne Au CHUQ, Pavillon Chul, le 31 janvier 2001, à l'âge de 42 ans et 1 mois, est décédée dame Jocelyne Drapeau...

GAGNON Adrienne Chouinard Au CLSC-CHSLD de St-Jean-Port-Joli, le 30 janvier 2001, à l'âge de 86 ans, est décédée dame Adrienne Chouinard...

GINGRAS Gabrielle À l'Hôpital Laval, le 31 janvier 2001, à l'âge de 79 ans, est décédée M. Georges-Henri Gauthier...

Palliatifs du CLSC de St-Jean-Port-Joli, 430, rue Jean-Leclerc. St-Jean-Port-Joli, GOR 3G0 ou à la Société Canadienne du cancer, 489 boul. René-Lévesque ouest, Québec G1S 1S2...

GAUTHIER Georges-Henri À l'Hôpital Laval, le 31 janvier 2001, à l'âge de 79 ans, est décédée M. Georges-Henri Gauthier...

GINGRAS Gabrielle À l'Hôpital St-Sacrement, le 26 janvier 2001, est décédée dame Gabrielle Gingras...

GAGNON Adrienne Chouinard Au CLSC-CHSLD de St-Jean-Port-Joli, le 30 janvier 2001, à l'âge de 86 ans, est décédée dame Adrienne Chouinard...

GOULET Colette Côté À l'hôpital Laval, le 30 janvier 2001, à l'âge de 65 ans, est décédée dame Colette Côté...

GIGUÈRE Marguerite Gilbert À l'Hôpital Laval, le 30 janvier 2001, à l'âge de 69 ans et 5 mois, est décédée M. René Gauthier...

GAUTHIER Georges-Henri À l'Hôpital Laval, le 31 janvier 2001, à l'âge de 79 ans, est décédée M. Georges-Henri Gauthier...

GAUTHIER Georges-Henri À l'Hôpital Laval, le 31 janvier 2001, à l'âge de 79 ans, est décédée M. Georges-Henri Gauthier...

À son endroit. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la Fondation de l'Hôpital Laval, 2725, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy G1V 4G5.

HÉBERT Thérèse À St-Romuald, le 28 janvier 2001, à l'âge de 95 ans, est décédée dame Thérèse Hébert...

À l'Hôpital St-Sacrement, le 26 janvier 2001, est décédée dame Gabrielle Gingras...

Lépine Cloutier Ltée 3000 Chemin Ste-Foy Québec vendredi, de 14h à 17h et de 19h à 22h, samedi, de 12h à 13h30...

LABBÉ Jean-Noël Dans l'avis de décès nous aurions dû lire un grand merci à M. Michel Sarrazin pour leur dévouement...

LEMIEUX Madeleine À l'Hôpital St-Sacrement, le lundi 29 janvier 2001, est décédée dame Madeleine Lemieux...

GOULET Colette Côté À l'hôpital Laval, le 30 janvier 2001, à l'âge de 65 ans, est décédée dame Colette Côté...

GAGNON Adrienne Chouinard Au CLSC-CHSLD de St-Jean-Port-Joli, le 30 janvier 2001, à l'âge de 86 ans, est décédée dame Adrienne Chouinard...

GAGNON Adrienne Chouinard Au CLSC-CHSLD de St-Jean-Port-Joli, le 30 janvier 2001, à l'âge de 86 ans, est décédée dame Adrienne Chouinard...

GAUTHIER Georges-Henri À l'Hôpital Laval, le 31 janvier 2001, à l'âge de 79 ans, est décédée M. Georges-Henri Gauthier...

PILOTE Claude A l'hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 31 janvier 2001, à l'âge de 53 ans, est décédé monsieur Claude Pilote...

MARQUIS Willie J. À Fort Kent, Maine, le 31 janvier 2001 à l'âge de 88 ans et 11 mois, est décédé M. Willie J. Marquis...

À Fort Kent, Maine, le 31 janvier 2001 à l'âge de 88 ans et 11 mois, est décédé M. Willie J. Marquis...

À l'Hôpital St-Sacrement, le 26 janvier 2001, est décédée dame Gabrielle Gingras...

Lépine Cloutier Ltée 3000 Chemin Ste-Foy Québec vendredi, de 14h à 17h et de 19h à 22h, samedi, de 12h à 13h30...

LABBÉ Jean-Noël Dans l'avis de décès nous aurions dû lire un grand merci à M. Michel Sarrazin pour leur dévouement...

LEMIEUX Madeleine À l'Hôpital St-Sacrement, le lundi 29 janvier 2001, est décédée dame Madeleine Lemieux...

MILLER Bryan À l'Hôpital Général de Montréal, le 30 janvier 2001, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Bryan Miller...

À l'Hôpital St-Sacrement, le lundi 29 janvier 2001, est décédée dame Madeleine Lemieux...

À l'Hôpital St-Sacrement, le lundi 29 janvier 2001, est décédée dame Madeleine Lemieux...

À l'Hôpital St-Sacrement, le lundi 29 janvier 2001, est décédée dame Madeleine Lemieux...

In Memoriam Claude Pilote Président de Les Constructions Bé-Con Inc. La famille accueillera parents et amis à la résidence funéraire... F.X. Bouchard Inc. 2258, av. Larue, (Courville) Beauport...

Funérarium Yvon Breton 913 rue Ste-Anne St-Anselme S. Jacques & Fils 75 Elisabeth Sorel

Un souvenir pour les proches Faites plastifier l'avis pour seulement 3 \$ 3 \$ par copie, livré par envoi postal 686-3311 LE SOLEIL

Un souvenir pour les proches Faites plastifier l'avis pour seulement 3 \$ 3 \$ par copie, livré par envoi postal 686-3311 LE SOLEIL

DÉCÈS ET AVIS



PROULX
Saluste

Coopérative funéraire
de la Seigneurie
2450 St-Clément
Giffard, Beauport
Pour renseignements
418-663-4735
télécopieur
418-663-2328
coop@coopseigneurie.com



ROCHÉ
Pierre

À l'Hôtel-Dieu de Québec, le 31 janvier 2001, à l'âge de 66 ans, est décédé entouré de l'amour des siens, M. Saluste Proulx, époux de dame Monique Langelier. Il demeurait à St-Paul-de-Montminy, Co. Montmagny. Selon ses volontés, il ne sera pas exposé, il a été confié à la maison funéraire Laurent Normand Inc pour crémation. Le service religieux sera célébré en présence des cendres le samedi 3 février 2001 à 15h00 en l'église de St-Paul-de-Montminy où la famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses filles, Myriam, France (Denis Langlois), son frère, Jean-Paul (Hélène Mercier), ses sœurs: Adélaïde (Gilles Guenette), Genvra (feu Wilson Gaudreau), ses beaux-frères et belles-sœurs, Marcelle Boulet (feu Emilian), Rita (feu Albert Pelletier), Colette Thériault (feu Gérard Langelier), Liliane (Maurice Bernier), Thérèse (Réal L. Lévesque), Florence (Régis Lévesque), Aline (Armand Morin), Guy, Céline (Lucien Lizotte), Albert (Claudette Anctil), la petite Catherine Langlois, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et amis(e)s. Un remerciement spécial au personnel du 8ème étage et des soins intensifs de l'Hôtel-Dieu de Québec. La direction des funéraires a été confiée à la maison Laurent Normand Inc

À l'Hôtel-Dieu de Québec, le 29 janvier 2001, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Pierre Roche, époux de feu dame Jocelyne Deslongchamps. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine Cloutier Ltée

300 Chemin Ste-Foy Québec samedi, de 14h à 17h et de 19h à 22h, dimanche, de 14h à 17h et de 19h à 22h, lundi de 12h à 13h30. Le service religieux sera célébré le mardi, 5 février 2001, à 14h, en la Basilique Notre-Dame de Québec, 16 rue Buade, Québec. Une liturgie sera célébrée dans l'intimité le mardi 6 février 2001, à 14h, en la chapelle de la Résurrection au cimetière Côte-des-Neiges (Montréal), suivie de l'inhumation. Il laisse dans le deuil ses enfants: Charles et Philippe (Michelle Opletal); ses petits-enfants: Nicola-Agià et André-Lucien Roche, son frère Jean Roch (Renée Foubert) et leurs enfants; sa sœur Anne-Marie Gagné Grangé et ses enfants; ainsi que de nombreux neveux, nièces, cousins, cousines, parents et ses nombreux amis(e)s Vincent, François, Paul et les autres. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation du CHUQ Pavillon Hôtel-Dieu de Québec, 10 de l'Ésplanade, Québec G1L 3L5, tél.: 525-4385. Pour renseignements 529-3371 Télécopieur 529-9506 Courriel: ic@lepinecloutier.com

ami(e)s. Veuillez compenser l'envoi de fleurs par des dons à la Fondation des sourds du Québec, 3348, Mgr-Gauthier, Beauport G1E 2W2 Pour renseignements 418-525-4637 Téléc.: 418-529-5803

ROULEAU (ST-PIERRE)
Laurence



À l'Hôpital général, le 31 janvier 2001, à l'âge de 93 ans, est décédée dame Laurence Rouleau (St-Pierre), fille de feu M. Arthur St-Pierre. Le service religieux sera célébré le samedi 3 février 2001, à 11h, en l'église St-Thomas d'Aquin, 2125, Louis-Joliet, Ste-Foy. Elle laisse dans le deuil ses demi-sœurs: Cécile et Thérèse St-Pierre, Marie-Andrée Ratelle; ses neveux et nièces: les familles St-Pierre, Bolduc, Gauvin et Lorraine Rouleau Donegan. Veuillez compenser l'envoi de fleurs par un don à la fondation de votre choix. La direction des funéraires a été confiée à la Coopérative funéraire du Plateau Ste-Foy Renseignements 688-2411 Télécopieur 688-2414

ST-LOUIS
Marie Carignan



Nous a quittés, entouré des siens, le mardi 30 janvier 2001, au centre hospitalier Charles-Lemoyne de Greenfield Park, après une courte maladie, Mme Marie Carignan, épouse de Claude St-Louis et mère d'Odile. Outre son époux et sa fille, Mme Marie Carignan laisse dans le deuil ses sœurs, Louise et Lucie, leur époux et enfants, ainsi que de nombreux beaux-frères et belles-sœurs, oncles, tantes neveux, nièces et un très grand nombre d'amis(e)s et collègues de Biochem Pharma (Laval et Québec). Les funéraires auront lieu en l'église Notre-Dame-de-la-Visitation de Champlain (989 Notre-Dame, Champlain), le samedi 3 février, à 15h. L'inhumation aura lieu au cimetière de Champlain. La famille accueillera parents et amis(e)s au centre funéraire Rousseau & Frère Ltée

ROCHETTE
Solanges Lalancette



À Québec, le 1er février 2001, à l'âge de 71 ans, est décédée Mme Solanges Lalancette, épouse de feu Jacques Rochette. Elle demeurait à Québec. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Une liturgie de la parole aura lieu à la Coopérative funéraire de la Falaise 228, av. Ducharme Ville-Vanier le samedi 3 février 2001, à 13h45, et de la au cimetière St-Charles, 1460, boul. Hamel, Québec. La direction des funéraires a été confiée à la Coopérative funéraire Pied de la Falaise 228, av. Ducharme Ville-Vanier La famille recevra les condoléances au 228, avenue Ducharme, Ville-Vanier, de 10h à 13h30. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Ruth (Diane Brossard), Christine, Gilles (Sylvie Bourdages), Dominique (André Soucy); ses petits-enfants: Gabriel, Benjamin, Stéphanie, William, Thomas et Marianne; ses frères et sœurs: Jeanne-D'Arc (William Deschênes), Thérèse (Jean-Charles Laforest), Marthe (feu Ludger Laroche), Jacques (Odette Boivin), Denise (Jean Gervais), Robert, Rémi (Murielle Ouellet), Bernard (Edith Desmeules), Bruno (Colombe Boivin); son beau-frère Ernest Dauphinais (feu Noëlia Rochette); et belles-sœurs: Emilie Rochette, Margaret Simard (feu Germain Lalancette), Jeannine Boivin (feu Jean-Marc Lalancette); plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et

THIBAUT
Jeanne D'Arc Lévesque



À l'Hôpital de l'Enfant-Jésus du CHA, le 30 janvier 2001, à l'âge de 73 ans, est décédée dame Jeanne D'Arc Lévesque, épouse de feu Jules Thibaut. Elle demeurait à Québec. Selon ses volontés, elle a été confiée au Parc Commémoratif La Souverance. La famille recevra les condoléances au funérarium

Lépine Cloutier Ltée 975, Marguerite-Bourgeoys, Québec jeudi de 14h à 17h et de 19h à 22h, vendredi de 13h à 15h. Le service religieux sera célébré le vendredi 2 février 2001 à 15h30, en l'église Saint-Dominique, 175, Grande Allée Ouest, Québec. Elle laisse dans le deuil, ses enfants: Gisèle (feu Enoil Bérubé), Gaston (Suzanne Tremblay), Hélène (Laurent St-Pierre) et Richard (Sylvie Demers) et ses petits-enfants: Sophie (Eric Laveault), Julie, Jean-François, Simon, Louis-Philippe, Emilie, David-Alexandre, François-Julien et Maxim-Olivier. Elle était la sœur et la belle-sœur de la famille Lévesque: Paul-Emile (Rita Gingras), Roger, feu Charles-Henri (Maria Hachez), feu Gabrielle (feu Georges Poitras), Juliette (Richard Néron), Pauline (Laurent Dufour), Louise et Lise Ménard; de la famille Thibaut: Joseph (Annette Legros), feu Auguste (feu Marguerite Carrier), feu Marie-Anna (feu Hector Gamache), Georges (feu Jeannette Gallichan), Marie-Ange (Jean-Paul Turgeon), Eva (feu Lucien Gallichan), Yvonne (feu Paul Gagnon), Georgette (feu Roger St-Pierre), Rose (feu Laurent Dionne), Jean-Paul (Fernande Pallatier), Gérard (Colette Massé), Yvette (Jean-Guy Hamel), Maurice, André (Pierrette Servant). Elle laisse également dans le deuil ses neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis(e)s. Un remerciement spécial à toute l'équipe de la résidence le St-Patrick pour les bons soins prodigués, ainsi qu'à tous ceux et celles qui l'ont accompagnée au cours de sa maladie. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Société de la S.L.A. du Québec, Sclérose latérale amyotrophique, 3958, rue Dandurand, Montréal H1X 1P7, 1-877-725-7725. Pour renseignements 529-3371 télécopieur 529-9506 courriel ic@lepinecloutier.com

Membre de la Corporation des thanatologues du Québec

THIVIERGE
Jacques A.



Aux Jardins du Haut Saint-Laurent, entouré de tous les siens, le 31 janvier 2001, à l'âge de 85 ans, est décédé monsieur Jacques A. Thivierge, C.L.U., membre fondateur de la Chaire d'Assurance, fortement impliqué dans de nombreuses œuvres culturelles et sociales, époux de madame Marcelle Gingras. Il était autrefois de Silley. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine Cloutier Ltée 975, Marguerite-Bourgeoys, Québec vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, samedi de 9h30 à 10h40. Le service religieux sera célébré le samedi 3 février 2001 à 11h, en l'église Saint-Michel de Silley, 1600, Cardinal Persico. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Danielle, José, Jean, Anne et Sylvie et leurs conjoints: Damien, Françoise, David et Yves; ses bien-aimés petits-enfants: François et Annie; Frédéric, Nicolas et Catherine; Sophie, Lou et Mico; Antoine Michael. Vic-

toria, Philipp et Andrew; David, Barbara, Valérie, Véronique et Virginie; ses petits-enfants: Julie et Mathieu; ses sœurs: Louise et Lucie P.; son neveu très spécial Mark Thivierge (Ginnette); ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Gingras ainsi que ses neveux et nièces, cousins, cousines et de nombreux amis, amies. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Société d'Alzheimer, 1040, av. Belvédère, bureau 312, Québec (Québec) G1S 3G3, tél.: (418) 527-4294. Pour renseignements 529-3371 télécopieur 529-9506 courriel ic@lepinecloutier.com

Membre de la Corporation des thanatologues du Québec

TREPANIER
Georges



Le 27 janvier 2001, Georges Trépanier est décédé chez lui, entouré de son épouse Louise Cloutier et de ses deux filles: Hélène et Anne. Il laisse aussi Louis Saint-Arnaud, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Marie-Ange et Lionel Germain, Cécile et Laurent Fraser, Jean-Louis et Pauline Veillette, Maria et Donat Rousseau, Albert et Thérèse Marchand, Pauline, Denise, Jean-Marie et Rachel Lé-tourneau, Louis Cloutier et Heather Kelsey, Jeanne Cloutier et Gilles Tanguay, plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines et ceux qu'il a considérés comme tels et accueillis, de même que de nombreux amis(e)s dont Murielle Tanguay, ses confrères du Séminaire de Trois-Rivières et de la promotion Commerce 1960 de l'Université Laval. Tous gardent le souvenir d'un homme actif et généreux tant dans sa carrière d'enseignant que dans son engagement comme conseiller municipal à la Ville de Sainte-Foy de 1985 à 1997. Tous ceux qui l'ont connu et aimé sont invités à rencontrer la famille à l'église Saint-Denis, 1100 Route de l'Église, Sainte-Foy, Québec, le samedi, 3 février 2001, à compter de 12h. Le service religieux suivra à 14h. La cérémonie des cendres sera annoncée ultérieurement. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à Secours Tiers-Monde, 20 rue Notre-Dame, Lévis (Québec) G6V 4A4 ou à la Fondation des Amis du Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières, 858 rue Laviolette, Trois-Rivières, (Québec), G9A 5S3. La direction des funéraires a été confiée à la maison funéraire Lépine Cloutier Ltée 1025 Rte de l'Église Sainte-Foy Pour renseignements 529-3371 Télécopieur 529-9506 Courriel ic@lepinecloutier.com

Membre de la Corporation des Thanatologues du Québec

TREPANIER
Lionel



Au foyer de Sainte-Croix, le mardi 30 janvier 2001, à l'âge de 80 ans et 9 mois, est décédé M. Lionel Trépanier, fils de feu Adolphe Trépanier et de feu Georgina Jacques, époux de feu Marie-Jeanne Bélanger. Il demeurait à Launer-Station. Il laisse dans le deuil, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs: Lucien Trépanier, feu Jean-Noël Trépanier (Jeanne Picard), feu Hervé Trépanier (Jacqueline Savard), Hélène Trépanier (Octave Dubois), Aurore Trépanier (Roland Bergeron), Donat Trépanier (Pauline Chrétien), Aline Trépanier (Réal St-Onge), Cécile Trépanier; ses beaux-

frères et belles-sœurs de la famille Bélanger, plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines. Le service religieux sera célébré le samedi 3 février 2001 à 14h, en l'église de Saint-Flavien où la famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie. Merci au personnel du foyer Sainte-Croix de Lotbinière pour les bons soins prodigués. Direction des funéraires

Beaudoin Ferland Dupuis Ltée Saint-Flavien Pour renseignements 728-2202

740 Faveurs obtenues



REMERCIEMENTS à Mère Julieanne de Rosaire pour faveur obtenue avec promesse de publier L.F.

PRIÈRE infaillible à la Vierge-Marie. Fleur toute belle du Mont-Carmel, vigne fructueuse, splendide du ciel, Mère benie du Fils de Dieu, assistez-moi dans mes besoins. O étoile de mer, aidez-moi et montrez-moi ici-même que vous êtes ma mère. Ô sainte Marie, Mère de Dieu, Reine du ciel et de la terre, je vous supplie du fond du cœur de m'appuyer dans cette demande. (Formuler ici sa demande). Personne ne peut résister à votre puissance. Ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous (3 fois). Sainte Marie, je remets cette cause entre vos mains (3 fois). Faites cette prière 3 jours de suite et vous devez ensuite la publier. La faveur vous sera accordée. J.V.

REMERCIEMENT à Sacré-Coeur pour faveur obtenue. Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié à travers le monde, pour des siècles et des siècles. Amen. Dites cette prière 6 fois par jour, pendant 9 jours, votre prière sera exaucée, même si celle-ci est impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication quand la faveur sera obtenue. C.B.

REMERCIEMENTS à la Vierge Chandeleur pour faveur obtenue avec promesse de publier. A.M.B.C.

O SAINT JUDE, mon très puissant avocat, me voici humblement prosterner à vos pieds pour vous exposer mes besoins spirituels et corporels. Daignez jeter sur moi un de vos regards de bonté. Comme votre cœur est spécialement porté à venir en aide aux âmes affligées, je ne puis douter que vous ne pensiez à moi avec des sentiments d'une miséricordieuse tendresse. Aussi, encouragé par les grandes grâces que vous avez coutume d'obtenir aux âmes les plus nécessiteuses, je me présente aux pieds du trône de votre gloire pour vous faire connaître tel et tel besoin que j'éprouve. Ah! daignez vous interposer entre le Seigneur et moi, et obtenez-moi qu'il veuille bien donner à mon pauvre cœur telle ou telle consolation. En raison de votre parenté avec Notre-Seigneur Jésus-Christ et à cause des grands mérites de votre laborieux apostolat, vous trouvez plus près de la source des grâces, et par conséquent, plus capable de les recevoir, pour les distribuer aux malheureux qui vous invoquent. Aussi est-il inouï que ceux qui sont venus frapper à la porte de votre cœur s'en soient retournés exaucés. Je mets donc en vous une entière confiance, et, de votre côté, laissez-moi attendre par ma pénible situation. Consolez-moi, délivrez-moi de mes peines; afin qu'étant plus libre pour servir Dieu et L'aimer en cette vie, je puisse être un jour admis aux joies éternelles de la vie future. Ainsi soit-il. D.F.

765 Monuments DU MANUFACTURIER THIERIAULT & FILS 710, 1ère Ave, Québec, 524-1561

MODIFICATIONS À L'ASSURANCE-EMPLOI

Un retour à la case départ

Le projet de loi déposé aujourd'hui à Ottawa

OTTAWA (PC) — Comme prévu, le gouvernement Chrétien procédera à des modifications au régime de l'assurance-emploi dans le but notamment de retirer les pénalités contre les demandeurs fréquents, a indiqué hier le leader parlementaire libéral Don Boudria. Un projet de loi en ce sens sera déposé aujourd'hui à la Chambre des communes. En fait, il s'agit du même projet de loi que le gouvernement avait présenté juste avant le déclenchement des élections, en octobre dernier, et qui était mort au fileto.

plus, cruciale pour l'avenir de l'assurance-emploi. Mais M. Crête a refusé de dire ce qui se passera si les libéraux rejettent l'idée du second projet de loi. Le Bloc tenterait-il alors d'empêcher la mise en œuvre des changements destinés à bonifier le système? Le député n'a pas voulu répondre à cette question en affirmant qu'il ne voulait pas faire de la politique-fiction. Quoi qu'il en soit, les possibles assouplissements de loi présentés à l'automne viendront peut-être d'une autre façon. En effet, Denis Coderre, le secrétaire d'État au Sport amateur, s'est échappé à la mi-janvier en indiquant que son gouvernement aura une oreille particulièrement attentive aux améliorations que les groupes pourraient proposer pendant les auditions sur le projet de loi en comité parlementaire. «Dans la mesure où on nous apporte des arguments justifiés et justifiables, on est ouvert aux changements», avait-il affirmé en entrevue avec la Presse canadienne. Dans sa forme originale, le projet de loi propose d'abolir la règle d'intensité pour les chômeurs fréquents et d'augmenter le salaire maximum assurable de 39 000 \$ à 45 500 \$.

«S'il y a des modifications, ce seront des modifications mineures. En principe, c'est le même projet de loi», a expliqué M. Boudria.

DEUX PROJETS DISTINCTS

Le Bloc québécois a profité de l'occasion pour réclamer le dépôt de deux projets de loi distincts: un portant sur la bonification au régime et l'autre sur la gestion des surplus de la caisse de l'assurance-emploi.

Selon le député bloquiste Paul Crête, le gouvernement fédéral doit corriger sans délai les iniquités du régime. Il y a «urgence», dit-il. En parallèle, mais à un rythme moins rapide, il faudra régler la question des sur-



L'effeuilleuse mordue préfère sauvegarder son anonymat.

TORONTO

Un policier mord la fesse d'une danseuse

TORONTO (PC) — Les allégations d'une effeuilleuse, qui affirme avoir été mordue à une fesse par un policier alors qu'elle présentait son numéro dans le sous-sol d'un poste de police du centre-ville de Toronto, incitent le service de police à enquêter sur la moralité de certains de ses membres. La danseuse exotique, qui a exigé de garder l'anonymat, a décidé de rendre sa méseauterie publique après avoir été harcelée par des membres du service des affaires internes de la police. Elle a raconté qu'en mars, la femme d'un policier l'avait engagée, moyennant 200 \$, à l'occasion de l'anniversaire de son mari. Elle dit qu'elle-même et deux compagnes ont été amenées au poste de police, puis dans un vestiaire au sous-sol. Portant un uniforme de la police de Toronto, un képi et des souliers à talons hauts, elle y a accueilli le policier et une dizaine de ses collègues. Un peu plus tard, elle a enlevé la chemise du policier à qui elle destinait son numéro, et elle a baissé son pantalon jusqu'aux genoux. Comme il devenait agressif, elle lui a attaché les mains dans le dos après avoir emprunté des menottes à un autre policier. C'est lorsqu'elle s'est penchée pour retirer sa propre culotte que le policier l'aurait mordue. Elle dit qu'en constatant son agressivité croissante, elle a décidé de partir.

Selon un expert, le branle-bas suscité par cet incident donne à penser que le plus important service de police municipal du pays n'établit peut-être pas très bien ses priorités. Peter Rosenthal, professeur de droit à l'Université de Toronto, croit que la population ne serait pas tellement offusquée d'apprendre que des policiers ont assisté à un numéro d'effeuilleuse dans un vestiaire, alors qu'ils n'étaient pas dans l'exercice de leurs fonctions. Mais les officiers supérieurs semblent juger ce genre d'incident plus sévèrement que les gestes de violence, ajoute-t-il. Selon Norm Gardner, président de la Commission des services policiers de Toronto, le public s'attend à ce que les policiers projettent une image qui récite au respect.

CENTRE FISCAL DE SHAWINIGAN

Nouvelle alerte à l'attaque bactérienne

SHAWINIGAN-SUD (PC) — Les travailleurs du Centre fiscal de Shawinigan-Sud ont vécu un scénario semblable à celui des fonctionnaires du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration à Ottawa, en découvrant, hier matin, une enveloppe suspecte. Tôt en matinée, un commis du service du courrier a ouvert une enveloppe malodorante. Inquiet, il a signalé l'incident à ses collègues ainsi qu'au personnel de la sécurité. En communiquant les informations à des autorités supérieures, l'ordre a été donné de mettre l'enveloppe dans un endroit sécuritaire afin que personne ne puisse entrer en contact avec elle.

L'enveloppe était dans un sac de plastique. Lorsque le préposé a ouvert le courrier, il a senti une odeur étrange. Étant donné les événements survenus à Ottawa, on a préféré retirer l'enveloppe et soumettre le contenu à des analyses chimiques», expliquait l'agent aux affaires publiques de la Sûreté du Québec, Daniel Lamirande. C'est en raison de la conjoncture des événements que la décision de retirer l'enveloppe a été prise. «Il arrive quelques fois par année que le Centre fiscal reçoive des enveloppes contenant des matières curieuses comme des excréments, par exemple. La différence, cette fois, c'est qu'il y a eu un autre événement mystérieux aussi à Ottawa alors les autorités ont préféré ne pas courir de risque», ajoutait M. Lamirande. L'enveloppe a donc été isolée dans un garage de l'édifice fédéral à Shawinigan-Sud. En fin d'après-midi, des membres de la brigade des incendies de l'usine Alcan de Shawinigan se sont rendus sur place pour récupérer le colis. Les deux hommes, dont un chimiste de formation, étaient vêtus de combinaisons appropriées pour récupérer la chose sans problème. L'incident n'a pas nécessité l'évacuation du Centre fiscal. Au total, six employés — trois du service du courrier et trois de la sécurité — ont été en contact avec le mystérieux colis. Ceux-ci devront se soumettre à un suivi médical au cours des prochaines heures. L'enveloppe a été récupérée par les deux experts, placée dans un contenant et envoyée dans un laboratoire de Montréal pour des analyses.

Mort d'un fondateur du RIN

MONTREAL — L'un des fondateurs du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), André D'Allemagne, est décédé à l'âge de 71 ans. Ce politicien, né à Montréal en 1929, a participé à la fondation du RIN en 1960, organisation dont il fut le premier président. M. D'Allemagne a signé de nombreux ouvrages à caractère politique. (PC)



À bas le « filibuster » !

Les députés ne sont pas des « machines à voter », a déclaré le ministre Don Boudria

HUGUETTE YOUNG
Presse canadienne

OTTAWA (PC) — S'il n'en tient qu'aux libéraux, les votes interminables sur des milliers de modifications législatives proposées par les partis d'opposition seront choses du passé. Les députés ne sont pas des « machines à voter », a déclaré hier le leader du gouvernement en Chambre, Don Boudria, lors d'un déjeuner-causerie au Cercle national des journalistes.

Aussi a-t-il rappelé qu'il entendait moderniser les procédures parlementaires et notamment faire en sorte d'éviter que les partis d'opposition puissent déposer des centaines, voire des milliers de modifications à des projets de loi à l'étape du rapport.

« À cause de la procédure actuelle, les travaux de la Chambre ont été bloqués à plusieurs reprises au cours de la législature précédente. Il n'est évidemment pas raisonnable que l'opposition transforme les députés en "machines à voter" et les contraigne à tenir des scrutins interminables, à raison de plusieurs centaines de milliers de dollars par jour sur le dos des contribuables. »

De retour d'une mission d'observation au Parlement britannique, M. Boudria a pu constater que la procédure parlementaire y est plus « serrée » quant aux modifications qui sont recevables à l'étape du rapport.

Lors du dernier Parlement, le gouvernement chrétien n'a guère pris les tactiques d'obstruction systématique employées par l'Alliance canadienne et le Bloc québécois pour tenter de bloquer l'adoption de projets de loi qu'ils jugent inacceptables. L'Alliance avait tout fait pour retarder l'adoption du projet de loi sur l'entente avec les Nisga'a.

Le Bloc, de son côté, y était allé de 245 modifications au projet de loi C-20 sur la clarté référendaire, monopolisant ainsi 36 heures de vote aux Communes. La riposte bloquiste au projet de loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (jeunes contrevenants) était encore plus éblouissante: ce n'est pas moins de 3000 modifications qui avaient été déposées.

Les travaux parlementaires ont repris cette semaine. Plusieurs projets de loi morts au feuillet ont été déposés à la suite de la dissolution du Parlement le 22 octobre verront le jour une autre fois. C'est le cas du projet de loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi qui sera déposé de nouveau aujourd'hui, de même que le très controversé projet de loi sur les jeunes contrevenants et la Loi sur les espèces en péril.

Viendront d'ici quelques jours le projet de loi sur les institutions financières, le projet de loi sur la citoyenneté, celui sur les exportations d'eau et d'autres. Les nouvelles dispositions pour lutter contre le crime organisé seront déposées sous peu. Aucune date n'a été avancée.

Tels qu'annoncés dans le discours du trône, des changements seront apportés aux lois touchant les pensions alimentaires, la garde des enfants et le droit de visite.

M. Boudria est également revenu sur l'idée d'installer un système de « vote électronique » à la Chambre des communes. Il doit consulter ses collègues députés à ce sujet. Ce qu'il a en tête, c'est un système qui permettrait aux députés d'enregistrer leur vote de façon électronique depuis leur banc aux Communes au lieu de le faire en se levant.

Tout nouveau système de vote électronique devra être « aussi visible et transparent » que le système actuel, a plaidé M. Boudria.

OMNIPRATICIENS

Oui à la médecine de famille

■ MONTRÉAL — L'implantation de groupes de médecine de famille, telle que suggérée par la Commission Clair, est favorablement reçue par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) qui tient cependant à ce que l'adhésion des médecins à ces groupes soit volontaire. Estimant qu'il est urgent que la réorganisation des soins de première ligne soit mise en place, le président de la FMOQ, Renald Dutil, a dit craindre hier les délais que provoquerait l'arrivée d'un nouveau titulaire à la Santé en remplacement de la ministre actuelle Pauline Marois. M. Dutil considère en outre que les indications récentes en provenance du Conseil du trésor à l'effet de réduire les investissements en santé sont de bien mauvais augure. (PC)

AUTOMOBILISTES SANS PERMIS

Québec durcit le ton

■ QUÉBEC — Québec va être plus sévère à l'endroit des automobilistes qui conduisent sans permis, selon le réseau TVA, qui ajoute que ceux-ci se comptent par dizaines de milliers. La plupart du temps, ces conducteurs ont perdu le droit de conduire après avoir négligé de payer leurs contraventions. Pour empêcher les automobilistes fautifs de conduire, les policiers saisissent leur véhicule. En 2000, quelque 19000 voitures ont ainsi été saisies. Cependant, les automobilistes peuvent récupérer leur voiture 30 jours après la saisie, même s'ils n'ont pas de permis. Aux dernières nouvelles, le gouvernement du Québec était aux prises avec 107000 dossiers de conducteurs qui refusaient de payer leurs contraventions. Le gouvernement compte par cette mesure récupérer 25 millions \$ en contraventions impayées. Le ministre des Transports, Guy Chevrette, doit annoncer dans un mois de nouvelles mesures pour régler la situation. (PC)

CELLULAIRES ET ACCIDENTS

Pas de lien, selon la SAAQ

■ MONTRÉAL — Une étude commandée par la Société de l'assurance automobile du Québec conclut qu'on ne peut relier l'usage du téléphone cellulaire au volant aux accidents de la route. Il représenterait même plus d'avantages que d'inconvénients, ajoute la recherche. L'étude conclut qu'on ne peut établir de lien direct de cause à effet entre l'usage du cellulaire et les accidents, que le cellulaire représente un risque modéré au volant, mais qu'il est par contre une source de distraction. En étudiant les comptes de téléphone, on remarque par ailleurs que dans les minutes suivant un accident, les personnes impliquées utilisent beaucoup le cellulaire pour appeler la famille, les compagnies d'assurances et pour appeler à l'aide. (PC)

Pour la suite du monde

Les résidents de Walkerton ont reçu une proposition de règlement

COLIN PERKEL
Presse canadienne

■ TORONTO (PC) — Au bord des larmes, l'homme qui a mené le recours collectif des citoyens de Walkerton à la suite de la contamination à la bactérie E. coli a recommandé à ses concitoyens, hier, d'accepter une proposition de règlement afin que tout le monde puisse recommencer à vivre.



Harvey Strosberg, l'avocat principal des victimes, Paul Morrison, l'avocat du gouvernement ontarien, Jamie Smith, celui qui a mené le recours collectif, et un autre résident, Jamie McDonald.

Jamie Smith, un professeur d'histoire, a qualifié de « très bonne » la proposition de règlement rendue publique hier par le juge Warren Winkler, de la Cour supérieure.

La contamination de l'eau potable à la bactérie E. coli, en mai dernier, avait causé la mort de sept personnes à Walkerton, en Ontario; 2000 autres personnes avaient été malades.

En vertu de cette proposition, chacune des victimes (résident ou visiteur) serait éligible à une compensation minimale de 2000 \$. Ceux qui croient que leur souffrance et les inconvénients économiques qu'ils ont subis commandent une somme plus substantielle verraient leur requête évaluée sur une base individuelle, sans qu'un plafond de dédommagement ne soit fixé.

Une médiation juridique ainsi que les services d'un arbitre seraient aussi disponibles, en cas de divergences irréconciliables. « Walkerton a traversé une dure épreuve (...) et il y a beaucoup de cynisme dans la communauté », a indiqué Jamie Smith, qui a été rendu gravement malade par la contamination de l'eau. « Mais je pense que c'est une bonne entente. »

« Rien ne pourrait compenser adéquatement les familles qui ont perdu des êtres chers, a de son côté indiqué

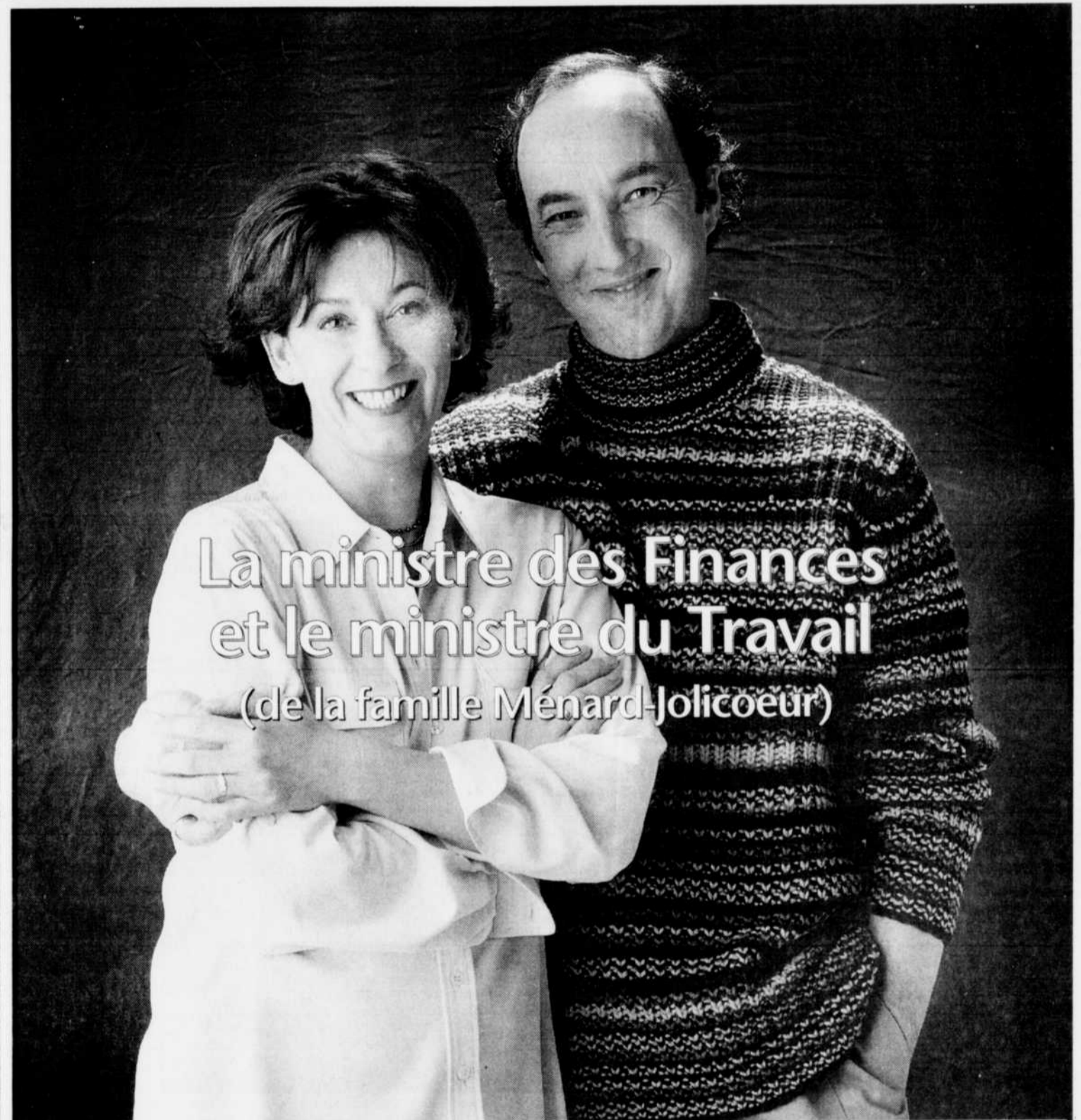
M. Harvey Strosberg, l'avocat principal des victimes. L'argent ne peut pas non plus guérir les maladies graves, mais le processus judiciaire n'a que ce type de compensation à offrir, aussi inadéquat puisse-t-il sembler. »

Certains cas de jurisprudence concernant le décès ou l'invalidité permanente d'un soutien de famille laissent entrevoir, en l'occurrence, des dédommagements qui pourraient atteindre le million de dollars.

Si personne ne pouvait dire combien coûterait au total le règlement du recours collectif intenté par les victimes, un observateur qui a suivi de près toute cette affaire affirmait à la Presse canadienne plus tôt cette semaine que, selon les avocats impliqués, les dédommagements auraient pu atteindre une cinquantaine de millions de dollars.

Les victimes demandaient 250 millions \$ en dommages et intérêts et à titre exemplaire.

La proposition de règlement, un régime d'indemnisation sans égards à la responsabilité qui permettrait d'éviter une saga judiciaire, exige des compagnies d'assurances des 13 défendeurs qu'elles paient les 17 premiers millions \$ en compensations, de même que 5 millions \$ en frais judiciaires et autres débours.



La ministre des Finances
et le ministre du Travail
(de la famille Ménard-Jolicoeur)

...vous recommandent les fascicules sur les finances personnelles.

Le Soleil vous présente sa nouvelle série de fascicules « VOS FINANCES PERSONNELLES ». Rédigés par le chroniqueur financier Michel Girard, ces fascicules offrent une panoplie de trucs financiers et des conseils pratiques qui répondront à vos préoccupations concrètes en matière de finances personnelles.

Samedi :

36 trucs pour investir sans risques

C'est possible avec les fonds communs monétaires et hypothécaires, obligations d'épargne, etc. Vous êtes prêts à prendre un peu de risques? Voyez les fonds communs d'obligations, débentures, parts de redevance, actions privilégiées et les certificats boursiers. En prime, plusieurs trucs pour maximiser votre rendement et diminuer les frais.

Mercredi :

36 trucs pour faire de l'argent à la Bourse

Faire de l'argent à la Bourse est à votre portée. Michel Girard vous livre ses meilleures stratégies. Exemples de portefeuilles modèles et recommandations par secteur boursier. En plus, apprenez à minimiser les commissions.

C'est gratuit dans Le Soleil les SAMEDIS et MERCREDIS jusqu'au 21 février.

Les quantités étant limitées, composez le 686-3344 ou le 1-866-686-3344 pour vous abonner au quotidien Le Soleil et ainsi recevoir votre exemplaire. Si vous êtes déjà abonné(e), considérez que vous recevrez automatiquement votre fascicule.



LE SOLEIL

en collaboration avec Fidelity Investments

15 MILLIONS D'INVESTISSEURS NOUS FONT CONFIANCE

LE MONDE

INDE

Internet a la parole

NEW DELHI (d'après AFP) — L'Internet joue désormais un rôle clé pour les milliers de personnes cherchant chaque jour à obtenir des nouvelles de parents disparus ou à aider la population sinistrée dans l'ouest de l'Inde après le séisme du 26 janvier.

Avec les dégâts considérables qu'a occasionné le séisme aux lignes téléphoniques du Gujarat, les ressortissants de cet État résidant ailleurs en Inde ou à l'étranger sont, en effet, de plus en plus nombreux à consulter les sites mis en place sur la toile.

« Un appel pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre », « Vous n'arrivez pas à entrer en contact avec quelqu'un au Gujarat ? », « Cliquez ici ». Les liens de ce genre se multiplient sur les pages Web.

Des numéros de téléphone portable de responsables du Gujarat, de même que des facilités en vue d'adresser des messages sont fournis par des sites tels que sify.com, GujaratIndia.com, ou EarthQuakeIndia.com.

« Nous avons créé des courriels avec le nom des villes du Gujarat. Des gens du monde entier peuvent envoyer des messages à n'importe laquelle de ces cités, que nous remettons ensuite de la main à la main », explique David Appasamy, vice-président de Satyam Infoway, le numéro un indien des fournisseurs d'accès à Internet.

M. Appasamy ajoute que Satyam a installé à l'extérieur de son bureau à Ahmedabad, la principale ville commerciale du Gujarat, cinq ordinateurs personnels connectés à un portail permettant de naviguer rapidement sur Internet, à l'intention des gens qui souhaitent écrire des courriels à des parents ou des amis.

En outre, les adresses électroniques de personnes en quête de nouvelles d'habitants de cet État apparaissent régulièrement, 24 heures sur 24, au bas des écrans de télévision, à l'initiative de la chaîne d'informations en continu Star News.

Enfin, les éditions sur Internet de plusieurs journaux et magazines du Gujarat ont prévu des espaces réservés à l'aide aux sinistrés.

Un message en provenance d'Afrique souligne simplement : « Nous avons des stocks à envoyer ». Et de joindre une liste allant des couvertures aux chaussures et aux tentes prêtes à être chargées à bord de navires.

« Étant de Kutch (l'épicentre du séisme), nous pouvons davantage ressentir dans notre chair les pulsations de l'agonie », dit, pour sa part, dans un courriel, Asvin Puracha.

Quant au joueur de tennis vedette indien Vijay Amrithraj, il a aussi lancé un service sur la toile pour collecter des dons par carte de crédit destinés aux victimes de la catastrophe : www.theIndiaBridge.com.

Il y a aussi le site www.nasscom.org pour les contributions financières de la riche communauté expatriée des professionnels de l'informatique.

Lorsque le séisme de 7,9 sur l'échelle ouverte de Richter a ravagé le Gujarat, il y a une semaine, les lignes téléphoniques internationales, ainsi que les installations pour téléphones cellulaires ont été soit coupées, soit saturées en raison de la masse considérable des appels.

Quelque 300 000 personnes auraient besoin d'une aide urgente dans cet État où les opérations de secours et de reconstruction pourraient durer au moins quatre mois, tandis que le bilan des pertes humaines pourrait atteindre de 25 000 à 100 000 morts. Hier, le bilan officiel était de 14 200 morts.

AFFAIRE LOCKERBIE

Enquête publique exigée

■ LONDRES (d'après AFP et AP) — Les familles des victimes britanniques de l'attentat de Lockerbie, qui a fait 270 morts en 1988, estiment que le procès de Camp Zeist, aux Pays-Bas, a laissé de nombreuses questions « sans réponse » et ont appelé hier le gouvernement à ouvrir une enquête publique pour « établir toute la vérité ».

« On ne pourra fermer ce dossier tant que des questions resteront sans réponse », a déclaré Pamela Dix, une porte-parole de l'association Parents britanniques du vol 103, lors d'une conférence de presse.

Trois grandes questions restent en suspens, a indiqué l'un des membres de l'association, Martin Cadman : « Qui est responsable de l'attentat, quelles en étaient les motivations et comment a-t-il pu avoir lieu ? »

M. Cadman a exprimé des « doutes » sur la culpabilité de Abdel Basset Ali al-Megrahi, condamné mercredi à la prison à vie pour l'attentat contre le Boeing de la Pan Am, qui avait explosé au-dessus de Lockerbie, en Écosse, en décembre 1988, faisant 270 morts.

« Cela pose la question de la façon dont l'atrocité a été commise et celle de savoir qui d'autre a pu être impli-

qué », a ajouté le médecin, dont la fille Flora a trouvé la mort dans l'attentat.

Hier matin, le chef de l'accusation dans le procès de Lockerbie, Colin Boyd, également plus haut magistrat du parquet écossais, avait lui aussi reconnu que le jugement de Camp Zeist laissait entendre que Megrahi n'avait pas agi seul. Mais il n'existe « pas à l'heure actuelle de preuves suffisantes pour justifier de nouvelles poursuites », a-t-il prévenu.

« Pour nombre d'entre nous, cela aiderait de connaître l'identité et les motivations de ceux qui ont ordonné le meurtre de nos proches », a ajouté M. Swire. « Hier (mercredi) nous avons

appris l'identité de l'un de ces hommes. Mais pourquoi diable le vol Pan Am est-il tombé sur Lockerbie et non pas au milieu de l'Atlantique ? C'est une question à laquelle nous n'avons toujours pas de réponse aujourd'hui ».

En fait, les familles des victimes mettent directement et ouvertement en cause le colonel Kadhafi, en faisant valoir qu'un attentat de cette envergure n'aurait pas pu être conçu et exécuté sans son accord.

RESPONSABILITÉ LIBYENNE

En désignant clairement une responsabilité libyenne dans cette affaire, la justice écossaise privilégie implicitement l'une des théories sur les motivations de l'attentat qui a circulé à l'époque, en l'occurrence une opération de représailles antiméricaine lancée par Tripoli, au bombardement américain de Tripoli et Benghazi, qui avait fait 37 morts en avril 1986, dont la fille de Mouammar Kadhafi.

Dans les volumineux attendus de leur jugement — 82 pages mises sur Internet —, les juges écossais ne précisent ni le degré de la responsabilité

éventuelle du gouvernement de Tripoli ni les motivations.

Les juges se contentent d'écartier la piste palestinienne que la défense des deux Libyens avait incriminée dès le début du procès en mai.

Un autre suspect a été acquitté. Après avoir passé près de deux ans en prison et au terme de neuf mois de procès, le Libyen acquitté dans le procès de l'attentat de Lockerbie est rentré chez lui jeudi.

Lamen Khalifa Fhimah, 44 ans, a embarqué en fin de matinée à bord d'un avion de l'armée de l'air néerlandaise, sous l'autorité des Nations unies, et il est arrivé quelques heures plus tard à Maatika, l'aéroport de Tripoli, où il a été accueilli par une centaine de personnes, sa famille et des amis.

Il a ensuite été conduit dans la résidence de Mouammar Kadhafi. Le chef de l'État libyen a serré Lamen Khalifa Fhimah dans ses bras avant de prononcer un discours au cours duquel il a affirmé qu'il apporterait lundi la preuve de l'innocence du deuxième suspect libyen reconnu coupable par le tribunal écossais.

Le rôle de Kadhafi mis en cause dans l'attentat

Bureau luxueux pour Clinton



L'ancien président américain Bill Clinton a trouvé un bureau au cœur de Manhattan, à New York, et devrait signer la semaine prochaine le contrat de location de ce bureau pour environ 650 000 \$ par an. Situé au 56^e étage de l'immeuble Carnegie Hall, sur la 77^e Rue le bureau de l'ancien président américain a vue d'un côté sur le fleuve Hudson et de l'autre sur Central Park. Le prix du loyer du bureau de M. Clinton est plus élevé que ceux des anciens ex-présidents américains vivants réunis, qui se chiffrent à un total de 624 000 \$. Les loyers des bureaux des anciens présidents sont payés avec l'argent des contribuables. M. Clinton va par ailleurs être payé 100 000 \$ pour intervenir dans une conférence d'affaires en Floride dimanche, selon la presse d'hier. M. Clinton donnera ainsi son premier discours rétribué à une convention organisée par la banque d'affaires Morgan Stanley Dean Witter à Boca Raton (Floride), selon USA Today.

ISRAËL Barak s'accroche

■ JERUSALEM (d'après AP) — Tous les sondages lui prédisent une défaite écrasante pour l'élection israélienne de mardi mais Ehud Barak résiste : il a refusé de céder sa place à Shimon Pérès, tandis que ses conseillers, et les Européens, faisaient tout hier pour tenter d'organiser une rencontre de dernière minute avec Yasser Arafat. C'était hier le dernier jour où il pouvait se retirer de la course au bénéfice de son rival au sein du parti travailliste, M. Shimon Peres.

Le sommet avec M. Arafat n'aura finalement pas lieu, M. Barak ayant apparemment décidé de ne pas rencontrer le numéro un palestinien d'ici le scrutin, selon une source proche du premier ministre israélien. Selon celle-ci, la poursuite de la violence est l'un des facteurs ayant présidé à la décision de M. Barak.

On déplorait en effet quatre nouveaux morts hier, deux Israéliens tués par des tirs près de Djénine et de Hébron en Cisjordanie et un Palestinien abattu par des tirs israéliens au point de passage de Karni entre Israël et la bande de Gaza. Un autre Palestinien a été tué par balle, semble-t-il, par d'autres Palestiniens, près de son domicile dans le village de Salfit. Selon des voisins, il était soupçonné de collaborer avec l'État hébreu.

En ce qui concerne le scrutin, en vertu de la loi électorale, les partis peuvent changer de candidat jusqu'à quatre jours avant le vote. Mais, malgré les sondages qui donnent 20 points d'avance au candidat de la droite, Ariel Sharon, Ehud Barak a fait savoir qu'il ne comptait pas céder sa place à l'ancien premier ministre, prix Nobel de la Paix, crédité d'un meilleur score face au « faucon » du Likoud. « Cette idée n'a aucune chance », a-t-il lancé, démentant que certains de ses conseillers aient exhorté à jeter l'éponge.

MINCE CHANCE

Sa seule — petite — chance de rassembler les voix des « colombes », et de l'électorat arabe israélien, écoeuré par quatre mois d'Intifada et devenu abstentionniste, serait de faire avancer le processus de paix, par l'entremise d'une rencontre avec le prési-

dent de l'Autorité palestinienne. Du coup, l'activité diplomatique bat son plein pour organiser ce sommet salvateur, susceptible de se tenir dimanche à Charm-el-Cheikh, avec peut-être le rais égyptien Hosni Moubarak et Abdallah de Jordanie.

Une rencontre, dans la nuit de mercredi à hier, entre Yasser Arafat et le ministre israélien des Transports, Annon Lipkin-Shahak, très impliqué dans le processus de paix, a été confirmée. Sans que l'on sache si elle devait porter sur la préparation de ce sommet ou sur la sécurité dans les territoires palestiniens.

On n'attend pourtant pas de percée d'un tel sommet, malgré les rumeurs selon lesquelles on serait très proche d'un accord. Selon la presse israélienne, pendant les six jours des récentes négociations à Taba, les Palestiniens se seraient montrés flexibles, pour la première fois, sur la question du droit au retour, et n'auraient pas rejeté l'offre israélienne d'attendre cinq ans pour réexaminer la question de la souveraineté des lieux saints.

Rien n'est moins sûr, toutefois, alors que les violences se poursuivent et alors que le Fatah, composant de l'OLP et fer de lance du soulèvement, appelle à la poursuite de l'Intifada.

Ehud Barak essaye aussi de se concilier les colons, électoral qui lui est particulièrement hostile. En campagne à Alfei Menashe, en Cisjordanie, il leur a dit qu'un accord, permettant à 80 % des colons de rester, était « à portée de la main ». Il a promis dans le cas contraire de mettre rapidement en oeuvre la « séparation unilatérale », avec annexion d'un important bloc de colonies.

Le corbeau, le bidou



et le prêt REER.

Nous offrons maintenant un prêt REER ! Facile d'accès, le prêt REER Placements Québec est admissible pour tous nos produits REER. Profitez-en pour vous procurer l'avantageux REER à taux progressif Placements Québec offrant 5,75 % la première année incluant le boni d'intérêt de 1 %.

Québec 
Placements Québec
www.placementsqc.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et tous les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

REER à taux PROGRESSIF PLACEMENTS QUÉBEC

1 800 463-5229

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président et Éditeur CLAUDE THIBODEAU
 Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE
 Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON
 Directeur de l'information MICHEL SAMSON

ÉDITORIAL

De la source au robinet

Bien servi par la tragédie de Walkerton, le ministre de l'Environnement s'active ces derniers mois et resserre les normes pour améliorer le traitement de l'eau au Québec. C'est rassurant. Il gagnerait cependant davantage d'appuis et de crédibilité auprès de la population s'il mettait la même rigueur pour s'attaquer aux pollueurs industriels et agricoles.

Paul Bégin exige beaucoup du simple citoyen et des élus municipaux. Si le Conseil des ministres entérine sous peu son projet de règlement sur l'eau potable, les propriétaires de puits privés devront effectuer des analyses de leur eau trois fois par année. Tous les propriétaires de réseaux privés et publics de distribution desservant plus de 20 personnes devront aussi procéder obligatoirement à la filtration et à la chloration de l'eau. Les auberges, les terrains de camping et les entreprises touristiques devront aussi respecter des règles strictes.

Ces nouvelles normes nécessiteront des débours de 600 millions \$ au Québec, sans compter ce qu'un individu devra payer de sa poche pour faire évaluer la qualité de l'eau de son puits. Ce n'est pas le coût de ces nouvelles exigences qui agace. Lorsque la santé publique est en jeu, il faut mettre l'attention et les investissements requis. L'expérience de la municipalité ontarienne de Walkerton l'a clairement démontré. Sept personnes sont mortes et 2300 autres ont été

indisposées à cause de la bactérie E.coli présente dans l'eau de la ville.

Non, ce n'est pas la facture qui agace, mais bien l'approche. Le ministre semble tout axer sur le traitement et la consommation de l'eau, sans mettre toute l'attention nécessaire sur ce qui peut affecter sa qualité et la polluer en amont.

La situation des citoyens de Saint-Germain de Kamouraska illustre bien ce manque de cohésion. Leur eau potable contient des taux élevés de nitrates mais le ministre accorde toujours des certificats d'autorisation à des producteurs de porcs. Les citoyens n'y comprennent plus rien. La situation est aussi inquiétante dans Chaudière-Appalaches. Les sols sont déjà en surplus de lisier, mais les demandes pour produire plus affluent au ministère de l'Environnement.

Les dangers sont pourtant connus. Une commission sur la gestion de l'eau au Québec a sillonné la province pendant des mois et a conclu que le gouvernement devait s'attaquer à la pollution agricole et à la pollution diffuse.

La santé publique est menacée à certains endroits. Le ministre a beau imposer des tests, allonger la liste des substances à détecter et améliorer la formation du personnel affecté au traitement de l'eau dans les municipalités, ses efforts sont dilués s'il ne s'attaque pas aux sources de la pollution.

Walkerton a démontré que le traitement de l'eau ne doit pas être pris à la légère. Le ministre Bégin peut compter sur ce malheureux événement pour convaincre ses collègues ministres et la population d'agir. Il faut éviter toutefois de prendre les citoyens pour des idiots, leur demander de payer une facture et de fermer les yeux et se montrer conciliant avec les pollueurs. Ils méritent et exigent plus.

Avec son projet de règlement, le ministre semble malheureusement vouloir isoler les citoyens. Il y aura certes plus de tests effectués, mais les résultats fournis aux municipalités et au ministère de l'Environnement ne seront pas divulgués. Ainsi, sur un territoire donné, plusieurs propriétaires de puits ou de réseaux d'aqueduc pourraient avoir des résultats d'analyse inquiétants, mais si personne ne met en commun l'information, nul ne verra que le problème est généralisé et que son origine est commune. Une autre façon de protéger les producteurs agricoles et les industriels peu scrupuleux des normes environnementales?

C'est ce doute que le ministre Bégin doit vite dissiper. La population ne reprochera pas au gouvernement d'être plus vigilant pour protéger la santé publique et l'environnement. Elle souhaite cependant que le traitement soit équitable pour tous.



CHRONIQUE POLITIQUE

Pour un bout de sainte flanelle

Il y en a qui ne sont pas prêts à « faire le trottoir pour des bouts de chiffon rouge ». Mais qu'est-ce qu'ils ne feraient pas pour un bout de « sainte flanelle » ! Le veau d'or, surtout lorsqu'il est américain, semble bien plus facile à embrasser que la couronne du Canada...

Quelque chose m'agace dans le discours contemporain de nos chefs politiques. L'idéologie du « marché » imprègne tout. À croire que ce ne sont pas des Tables que Moïse a reçues au sommet de sa montagne, mais un bilan *pro forma*. Quant on en vient au « marché », de lois, il n'y a plus, encore moins de valeurs.

La vente du Canadien de Montréal à un millionnaire américain est donc passée comme une lettre à la poste. « Les gouvernements n'ont pas à se mêler de transactions privées », de commenter Lucien Bouchard. Les ministres fédéraux Brian Tobin et Denis Coderre y ont été de commentaires identiques.

Chantre de la nouvelle économie et de la globalisation des marchés, Jean Chrétien lui-même a promis mercredi aux Communes de « révéler aux investisseurs des États-Unis et d'ailleurs dans le monde la réussite de l'économie canadienne. Leur donner le goût d'investir au Canada. Stimuler leur enthousiasme pour le Canada comme lieu débordant d'activité... » Invitation superflue : George Gillet avait déjà revêtu le maillot du Canadien !

Tout cela est très beau, ronflant, et s'applique indifféremment aux marchands de papier, aux fabricants de pièces d'automobile, aux compagnies de téléphone, ou aux épiciers du coin...

Minute ! La famille Molson, elle, ne l'a pas vu tout à fait comme cela. « Molson a aussi des obligations envers les partisans du Canadien. C'est pourquoi nous conservons une participation minoritaire (de 20 %) dans l'équipe tout en renforçant notre engagement au moyen d'une entente de partenariat évaluée à 150 millions \$ ». Belle leçon de civisme que cette vieille famille de Montréal sert aux dirigeants du pays !

Non, cette équipe de hockey, ou Provigo, ou les marchés Métro, ne sont pas des entreprises comme les autres. Elles appartiennent à notre patrimoine collectif, font partie de cette histoire qui façonne des peuples différents les uns des autres.



Michel Vastel

Mvastel@lesoleil.com

Cette équipe de hockey, ou Provigo, ou les marchés Métro, ne sont pas des entreprises comme les autres.

Elles appartiennent à notre patrimoine collectif

Peut-être que le citoyen George Gillet sera exemplaire. Peut-être aussi qu'il ne sera qu'un éphémère fumiste comme Jeffrey Loria. Peut-être aussi que les Québécois ne veulent plus participer au jeu de la surenchère des sports professionnels. Allez donc savoir...

Mais nous ne désignons pas des chefs de gouvernement pour baisser les bras avant même que les sacro-saintes lois du marché ne leur administrent la première gifflée. On les élit aussi pour penser à notre place, ou solliciter notre opinion. Alors, auraient-ils dû intervenir dans cette transaction ? Je n'en sais rien, mais j'aurais aimé les voir réfléchir un peu avant d'abdiquer le leadership dont nous les avons investis.

Un jour où je lui reprochais son manque d'intérêt pour la vente de feu à laquelle la fameuse « garde montante » de Québec Inc. semblait vouloir se livrer, Bernard Landry s'était fâché. « On ne peut pas applaudir lorsque Péladeau devient le plus gros imprimeur au monde et s'offenser parce qu'une de nos entreprises passe aux mains des étrangers. »

C'est cette logique du laisser-faire qui a amené Ottawa à brader la plupart de ses sociétés de la Couronne. Allez donc voir aujourd'hui si Petro-Canada, Air Canada, le Canadien National se préoccupent encore de l'intérêt national, ou respectent

l'idéal de la dualité linguistique !

Une idée m'est donc venue, qui avait déjà traversé l'esprit des Canadiens lorsqu'un « petit gars de Baie-Comeau » avait signé un pacte de libre-échange avec les États-Unis. Bien des gens, les libéraux en premier lieu, raillaient l'admiration de Brian Mulroney pour ces Américains qui lui avaient fait gagner ses premiers dollars à chanter pour le président de l'Iron Ore, au Manoir de Baie-Comeau.

Jean Chrétien de Shawinigan, et Lucien Bouchard d'Alma, comme l'autre de Baie-Comeau, eux aussi ont grandi dans une de ces *company towns* créées par des milliardaires étrangers. Leur complaisance ne vient-elle pas d'abord de là ?

Pierre Elliott Trudeau et Robert Bourassa étaient pour leur part « indépendants de fortune ». Ai-je tort de penser qu'eux au moins se seraient émus de ces transactions à répétition et à sens unique puisque ce sont toujours des étrangers qui nous achètent ?

C'était une autre époque, diront les chantres du nouveau siècle. Ils étaient aussi des Québécois différents. Pour Trudeau comme pour Bourassa, il fallait être maître chez soi, au Canada s'entend, avant de partir à la conquête du monde.

Je ne suis pas amateur de hockey. Mais je me sens tout de même un peu nostalgique...

LE MYSTÈRE DU VATICAN

Un mot à propos de cette visite du premier ministre et de sa famille au Saint-Père. Et des bons offices manifestes du cardinal Jean-Claude Turcotte. On sait à quel point Lucien Bouchard, divorcé, souffre d'être éloigné des saints sacrements. Telle est du moins son interprétation de la dure loi d'une Église qui ne reconnaît pas le divorce mais accepte de temps à autre d'annuler des mariages religieux. Est-ce ce que Lucien Bouchard va chercher, lors de cette audience privée avec Jean-Paul II ?

Le premier ministre a le droit de considérer qu'il s'agit d'une affaire privée et de ne pas nous en faire part. Ce serait tout de même un beau geste dont il devrait remercier le bon cardinal...

Michel Vastel sera absent du pays pour l'ensemble de la semaine prochaine.

CARREFOUR DES LECTEURS

Obtenir par la menace

Les pharmaciens propriétaires du Québec ont décidé dernièrement de se retirer du régime d'assurance-médicaments devant l'impasse dans leurs négociations avec la RAMQ. Si une entente n'intervient pas prochainement entre les parties, les citoyens devront payer leurs médicaments et être remboursés par la RAMQ, ce qui en pénalisera plusieurs. Le litige repose sur la tarification versée aux pharmaciens pour compenser les coûts administratifs et les investissements informatiques reliés à l'adhésion au régime provincial.

Je lisais dernièrement dans LE SOLEIL (« Menace d'un retrait massif de la RAMQ », 26-1-2001) que la grille des tarifs n'a pas changé depuis 1993, soit 6,61 \$ par ordonnance. Les

pharmaciens demandent 8,15 \$, alors que Québec offre 7,47 \$. Le tarif fixé depuis 1993 et utilisé actuellement m'a fait penser à Revenu Québec avec son annexe B du rapport d'impôt. Dans le calcul du remboursement d'impôts fonciers, un maximum au montant de 1285 \$ est utilisé aussi depuis 1993 et que l'on peut retrouver encore cette année pour l'année d'imposition 2000.

La différence entre les taxes foncières et scolaires et le montant de 860 \$ pour les couples ne peut excéder ce « foutu » maximum, ce qui fait diminuer un remboursement possible. Les taxes ont été haussées depuis ; par contre, ces tarifs figés par le temps n'ont pas bougé.

Je me questionne pas ici les revendications des pharmaciens, mais plutôt le manque de vision et de bonne volonté de nos élus au Parlement. Agis-

sent-ils vraiment pour les citoyens ou naviguent-ils au gré des menaces ? Si oui, où allons-nous ?

Je vois dans cette situation un autre exemple de prise d'otage public de la population.

J'aurais beau déplorer la logique fiscale aberrante du Québec en écrivant des centaines de lettres, mais quelle est la menace venant d'un simple « con » citoyen ?

François Corriveau
 Sainte-Foy

Caisses de retraite: la part qui vous revient

(Lettre au ministre Boisclair)
 À la suite de la lettre de M. Dallaire de Saint-Romuald, je vous écris pour vous exprimer mon désarroi et ma colère face à une injustice sociale

que nous avons subie parmi tant d'autres, nous les occasionnels permanents du gouvernement.

Je vais me limiter au fonds de pension de ces gens qui ont cotisé durant des années sans pouvoir bénéficier de la part de l'employeur. Personnellement, j'ai cotisé durant 15 ans au fonds de pension, le REGOP, et chaque fois que je perdais mon emploi à la fin de mon contrat, je devais retirer les cotisations de mon fonds de retraite après avoir épuisé mon admissibilité à l'assurance-emploi. Ainsi, la part de l'employeur retournait dans le surplus accumulé de la caisse de retraite. Pour cette raison et bien d'autres, vous comprenez bien l'intérêt pour le gouvernement d'avoir beaucoup d'employés occasionnels dont le gouvernement se servait pour engranger des surplus.

Nous avons tenté, par l'intermédiaire de la CARRA, de porter cette cause devant les tribunaux dans un recours collectif. Cette cause s'est rendue jusqu'en Cour suprême pour se terminer dans un fond de tiroir du gouvernement.

Ce même gouvernement a reproché au fédéral d'avoir accumulé des milliards sur le dos des travailleurs avec l'assurance-emploi. Le fédéral est en train de réviser sa position face à l'assurance-emploi. Pourquoi le provincial ne corrige-t-il pas cette injustice ? En vertu de quel principe un employé occasionnel perd-il automatiquement son droit à la cotisation de l'employeur lorsqu'il est mis à pied, non pas pour manque de compétence mais pour manque de travail ?

Jean-Louis Julien
 Lévis

RUSSIE
Colonel de la police abattu à Moscou

■ MOSCOU (AFP) — Un colonel de la police russe a été abattu par balles hier à Moscou dans son véhicule, a-t-on appris auprès des forces de l'ordre

de la capitale. Le corps sans vie du colonel Nikolai Perepilitsyne a été retrouvé dans un véhicule tout-terrain sur une grande artère dans l'ouest de la capitale russe en début d'après-midi, selon cette source. L'administration de la police de Moscou se refuse à tout commentaire. Elle refuse notamment de préciser sur quelle affaire travaillait le colonel Perepilitsyne.

ÉTATS-UNIS
21 ans de prison pour un innocent

■ NEW YORK (AFP) — Un homme qui a passé près de 21 ans en prison pour un crime commis par un autre a été libéré hier à New York. Collin Warner,

39 ans, a quitté la prison de Fishkill après qu'un juge de la Cour suprême de l'État de New York eut annulé sa condamnation. « Justice m'a été rendue, d'une certaine façon, même si cela a pris 21 ans », a dit aux journalistes ce jeune homme en costume de prière musulman. « Les tribunaux ont ouvert les yeux. » Il avait été condamné pour le meurtre, en 1980, d'un homme à

Brooklyn. Mais un ex-détenu, qui avait passé neuf ans derrière les barreaux dans le cadre de la même affaire, avait récemment avoué à l'avocat de Warner être le seul auteur du meurtre et avoir menti lors du procès. Warner avait initialement été reconnu par des témoins, lors d'une présentation par la police de plusieurs suspects, mais avait toujours clamé son innocence.

Un Miracle, c'est quelque chose d'extraordinaire qui change votre vie pour toujours!

León **PAS UN SOU C'EST UN MIRACLE**^{MD}
DERNIER WEEK-END!

Vous trouverez des PRIX MIRACLE sur la plus grande sélection au Canada de jolis ameublements, d'électroménagers et d'appareils électroniques de marques réputées!



Étonnant canapé en cuir

Offrez-vous le raffinement et le confort d'un canapé en cuir à un prix que vous n'auriez même pas imaginé. Le dessus des sièges moelleux, des accoudoirs et des dossiers sont de cuir italien véritable. Fauteuil 679\$ Causeuse 869\$

Prix Miracle!
899\$
Livraison incluse



BONI!
FOUR À MICRO-ONDES GRATUIT À L'ACHAT DE CET ENSEMBLE WHIRLPOOL

ÉPARGNEZ SUR CET ENS. SPÉCIAL DE Whirlpool



Whirlpool
Laveuse Très grande capacité

Whirlpool
Sécheuse Très grande capacité



Whirlpool
Cuisinière facile à nettoyer



Whirlpool
Réfrigérateur de 18 pi. cu.

LES 4 MORCEAUX!

Prix Miracle!
2196\$
Livraison incluse



Prix Miracle!
1899\$
Livraison incluse

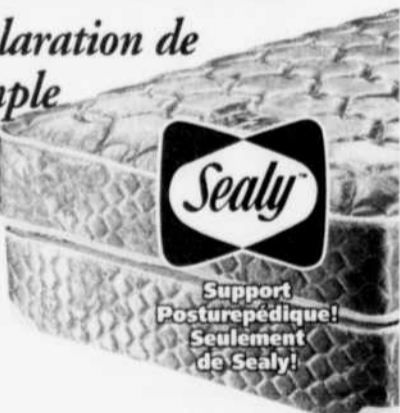
Une chambre de rêve

Cet ensemble de chambre à coucher en pin d'apparence rustique comprend des dessus et façades en pin solide orné de poignées et accessoires en fer. Également inclus un bureau triple avec miroir, panneau de chevet grand lit, panneau de pied, longerons et une table de chevet.

Posturepedic Declaration de Sealy. Ens. lit simple

Ens. lit 2 places 629\$
Ens. grand lit 669\$
Ens. très grand lit 999\$

Prix Miracle!
399\$
Livraison incluse



Et le plus grand Miracle de tous...

DEMANDEZ-NOUS COMMENT

NE RIEN PAYER POUR

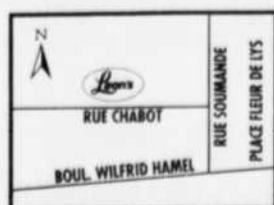
UN AN!

Pas d'acompte! Pas de paiement mensuel sur TOUT ARTICLE en montre dans nos supermagasins!*

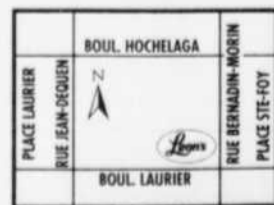


LA SEULE CHAÎNE DE
SUPERMAGASINS
DE MEUBLES AU PAYS

VANIER
100, rue Chabot,
à proximité des Halles Fleur de Lys
(418) 683-9600



STE-FOY
Place de la Cité
2600, boul. Laurier
(418) 657-6902



HEURES D'OUVERTURE Lun. - mer. de 9 h à 18 h, jeu. - ven. de 9 h à 21 h, samedi de 9 h à 17 h, dimanche de 11 h à 17 h

* S.A.C. Toutes les taxes applicables et tout frais additionnels sont dus au moment de l'achat. Le solde est dû en janvier 2002. Tous les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, termes et conditions peuvent varier selon les régions. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre. Les remises «Emportez» ne sont pas disponibles sur certains articles. Voir en magasin pour connaître les régions où la livraison est assurée. Non applicable sur les achats antérieurs et sur les articles démarqués. Renseignez-vous en magasin pour toute modalité de paiement. Un acompte de 15 pour cent est requis pour les commandes spéciales.